

NATIONS UNIES
Assemblée générale
QUARANTE-SIXIÈME SESSION
Documents officiels

PREMIERE COMMISSION
3e séance
tenue le
lundi 14 octobre 1991
à 10 heures
New York

PROCES-VERBAL DE LA 3e SEANCE

Président : M. MROZIEWICZ (Pologne)

SOMMAIRE

HOMMAGE A LA MEMOIRE D'ALFONSO GARCIA ROBLES, AMBASSADEUR DU MEXIQUE

DECLARATION LIMINAIRE DU PRESIDENT

DEBAT GENERAL SUR TOUTES LES QUESTIONS RELATIVES **AU** DESARMEMENT

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GENERALE
A/C.1/46/PV.3
22 octobre 1991

FRANCAIS

669
91-61446 0289L (F)

Best Copy Available

La séance est ouverte à 10 h 20.

HOMMAGE A LA MEMOIRE D'ALFONSO GARCIA ROELES, AMBASSADEUR DU MEXIQUE

Le **PRESIDENT** (interprétation de l'anglais) : Je voudrais saisir **cette** occasion pour rendre hommage à la **mémoire** de **l'Ambassadeur García** Robles, du Mexique, et, au nom des membres de la Première Commission et en mon nom propre, pour exprimer à la délégation du Mexique et à sa famille nos plus sincères et profondes condoléances à l'occasion de son décès.

L'Ambassadeur Robles, connu de la plupart d'entre nous comme le père du désarmement, fut l'architecte du Traité de Tlatelolco, le premier traité visant à établir une zone exempte d'armes nucléaires dans une région peuplée du monde. **Comme** chacun sait, il fut également lauréat du prix Nobel de la paix en 1982, prix qui lui a été décerné pour les remarquables services qu'il a rendus à la cause du désarmement et de la paix.

L'Ambassadeur Robles fut le grand initiateur de la Campagne mondiale pour le désarmement, fut membre de la Commission Palme sur les questions de désarmement et de sécurité, du Groupe d'initiative des Six-Nations pour la paix et 10 désarmement, et participa de façon remarquable aux travaux du Conseil consultatif du Secrétaire général pour les questions de désarmement.

Bien que la plupart des membres de la Commission connaissent les contributions que **l'Ambassadeur** Robles a apportées au désarmement, il convient de rappeler qu'il a aussi été membre de la délégation du Mexique à la **Conférence** de San Francisco de 1945, qui avait contribué à **élaborer** la Charte des Nations Unies. Par la suite, il devint Directeur de la Division des affaires politiques des Nations Unies et **Secrétaire principal** de la Commission spéciale des Nations Unies pour la Palestine et du Comité spécial de l'Assemblée générale sur la question de Palestine. En 1957, il reprit son service auprès du Gouvernement du Mexique. Il fut nommé Ambassadeur au Brésil **et**, par la suite, Secrétaire adjoint aux Affaires étrangères et puis Ministre des Affaires étrangères.

Alfonso Garcia Robles fut inlassable dans sa lutte en faveur du **désarmement**. Tous ceux qui ont travaillé ici avec lui à la Première Commission, à la Conférence du désarmement et ailleurs, se souviendront certainement **toujours** de son énergie. de sa détermination **sans** faille et de son dévouement. La Première Commission a grandement bénéficié de la sagesse, des vastes connaissances et de l'expérience de **l'Ambassadeur** Garcia Robles

Le Président

dans le domaine du désarmement, au **cours des dernières** années. Son décès représente une perte énorme non seulement pour son pays mais aussi pour la communauté internationale tout entière, et en particulier pour la Première **Commission**.

Je donne maintenant la parole au **représentant** de l'Ethiopie, qui parlera au nom du Groupe des **Etats** africains.

M. MAHMOUD (Ethiopie) (interprétation de **l'anglais**) : Au nom du Groupe des **Etats** africains et **en** mon propre nom, je voudrais rendre hommage à la mémoire de **l'Ambassadeur Alfonso Garcia Robles**, qui est décédé le 2 septembre dernier.

Tous ceux qui sont familiers des travaux de la Première Commission, notamment en 1971 et **1975**, lorsque **M. Garcia Robles** était Représentant permanent du Mexique **auprès de nous**, peuvent témoigner de la contribution précieuse qu'il a apportée aux efforts déployés pour **empêcher** la prolifération **des** armements nucléaires et ressentiront cruellement **sa** perte. **Comme** chacun sait, le Traité visant l'interdiction **des** armes nucléaires en **Amérique latine** - le Traité de Tlatelolco - n'aurait pu être signé en 1967 sans **ses efforts** inlassables, pénibles et courageux. Ce traité était, sans aucun doute, un encouragement à la création **d'autres zones dénucléarisées** et, ainsi que le Président vient de le dire, c'est en reconnaissance à **sa** contribution à la promotion **de** la paix et du désarmement que M. Garcia Robles s'est vu attribuer le prix **Nobel** de la paix en 1982, conjointement avec Mme Alva Myrdal, de la **Suède**.

Prenant la parole devant la Première Commission le 22 novembre 1973, M. Garcia Robles déclarait :

"L'alternative à laquelle le monde fait face est, en effet, soit de faire disparaître les armes nucléaires, **soit** de se résigner à **sa** propre **disparition**." (**A/C.1/PV.1968, p. 8/10**).

Je suis convaincu qu'il aurait été très heureux des récentes initiatives du Président **des** Etats-Unis et du Président **de** l'Union soviétique dans le sens d'une réduction de certains armements nucléaires tactiques.

En conclusion, je voudrais exprimer les sincères condoléances du Groupe africain à la Première Commission à la famille affligée de **l'Ambassadeur** Alfonso Garcia Robles et à la délégation du Mexique.

Le **PRESIDENT** (interprétation de l'anglais) : Je donne la parole au **représentant** du Japon, qui parlera au nom du Groupe des Etats d'Asie.

M. DONOWAKI (Japon) (interprétation de l'anglais) : Je considère comme un grand honneur d'avoir été chargé, au nom du Groupe des Etats d'Asie, de rendre hommage en **cette** occasion à la vie et à la mémoire de **l'Ambassadeur** Garcia Robles.

Diplomate, homme d'état à la stature mondiale et lauréat du prix Nobel, **l'Ambassadeur** Garcia Robles a consacré sa vie à la paix et à la sécurité du monde. Au cours d'une carrière **s'étendant** sur cinq décennies, **l'Ambassadeur** Garcia Robles a fait grande impression sur tous ceux qui ont eu le privilège de travailler avec lui, en tant qu'homme ayant une large vision des choses, d'une profonde sagesse **et d'une** parfaite intégrité. En tant que Représentant permanent du Mexique **auprès** des Nations Unies, que Ministre des Affaires étrangères et représentant de son pays à la Conférence du désarmement, de 1977 jusqu'à sa retraite en 1989, **l'Ambassadeur** Garcia Robles a été un serviteur exemplaire de son pays. L'oeuvre qu'il a **accomplie** a bénéficié non seulement au Mexique mais à la communauté internationale tout entière.

L'Ambassadeur Garcia Robles, qui était présent à la signature de la Charte des Nations Unies à San Francisco en 1945, est resté profondément attaché aux buts et aux objectifs des Nations Unies tout au long de sa carrière; il a laissé une marque indélébile sur les travaux et les réalisations de l'Organisation, en particulier dans le domaine du désarmement. En effet, il s'est toujours trouvé au premier rang pour prendre part aux plus grands efforts visant à promouvoir le désarmement, remplissant à plusieurs reprises les fonctions de Président de la Conférence sur le désarmement et participant **à la** rédaction d'accords internationaux importants dans le domaine du désarmement, y compris le Traité de Tlatelolco et le Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, en 1978.

Bien que nous soyons tous profondément touchés par la mort de ce grand homme, ses contributions à la paix et à la sécurité du monde représentent un patrimoine qui bénéficiera aux générations futures.

Le **PRESIDENT** (interprétation de l'anglais) : Je donne maintenant la parole au représentant de **l'Union des Républiques socialistes soviétiques**, qui parlera au nom du Groupe des Etats de l'Europe de **l'Est**.

M. KRASULIN (Union des Républiques socialistes soviétiques) (interprétation du russe) : Au nom du Groupe des Etats de l'Europe de l'Est, je tiens à rendre hommage à un homme remarquable et à un diplomate exceptionnel, M. Alfonso Garcia Robles. Tout au **long** de sa carrière professionnelle, **l'Ambassadeur** Garcia Robles s'est consacré au règlement des problèmes internationaux par des moyens pacifiques.

Nombreux sont ceux qui parmi nous **associent** son nom au désarmement seulement, alors qu'en réalité le champ de ses activités était beaucoup plus vaste. Souvenons-nous qu'il était présent lors de la naissance **même** des Nations Unies, participant à la Conférence de San Francisco de 1945, lorsque la Charte de l'Organisation a été ratifiée. Dès les premières années d'existence de notre organisation, il a occupé un poste dans la Division de politique générale des Nations Unies et nombre d'entre **nous** savent que, lorsqu'il travaillait au Secrétariat, **l'Ambassadeur Garcia Robles** a **été** la première personne sous les ordres de laquelle a travaillé le Secrétaire général adjoint Akashi.

L'Ambassadeur Garcia Robles a apporté une importante contribution aux activités de notre organisation dans le domaine du maintien de la paix. En fait, l'organe que nous appelons maintenant le Comité des 34 a **été** créé essentiellement sur son initiative. Mais, plus que pour toute autre réalisation, c'est surtout en qualité de père du Traité de Tlatelolco que **l'Ambassadeur Garcia Robles** entrera dans l'histoire du désarmement et cela seul aurait suffi à ce qu'on lui rende hommage et à ce que nous conservions précieusement son souvenir.

Nous le connaissions tous de façon différente. Pour certains, il était **l'Ambassadeur** Garcia Robles tandis qu'a d'autres parmi nous l'appelaient Alfonso. Mais, je **p**se, nous sommes tous d'accord **pou** dire que cet homme pourrait à juste titre s'appeler M. Désarmement. C'est sous ce nom qu'il restera dans nos mémoires.

Le **PRESIDENT** (interprétation de l'anglais) : Je **donne** la parole à **l'Ambassadeur Flores Bermúdez**, du Honduras, qui parlera au **nom** du Groupe des Etats d'Amérique latine et des Caraïbes.

M. FLORES BERMUDEZ (Honduras) (interprétation de l'espagnol) : Nous commençons aujourd'hui le débat sur les points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et à la sécurité internationale. Au cours de cette deuxième quinzaine du mois d'octobre, nous entendrons les sages réflexions de nombreuses délégations qui, avec un **sens profond** de leurs responsabilités, analyseront le passé récent pour proposer aujourd'hui des mesures et des actions qui permettront d'envisager un avenir meilleur et plus sûr.

Il semblerait toutefois qu'il manque une voix, qu'il y a un vide ici, que la pensée lucide qui, pendant tant d'années importantes, a contribué à forger la conscience du monde dans les questions **déliçates** que sont le désarmement et la sécurité internationale, ne nous accompagnera plus. Le décès, le 2 septembre dernier, du regretté Ambassadeur Alfonso Garcia Robles nous donne l'impression que nous ne sommes pas tous ici présents. Pourtant, **ses** idées et ses concepts feront partie de nos travaux. Sa contribution aux questions qui nous intéressent sera effective et importante, tant aujourd'hui **qu'à** l'avenir.

Et il ne saurait en être autrement, **car nous avons** profité des contributions qu'il nous a apportées pendant plus d'un quart de siècle. En 1967, **l'Ambassadeur** Garcia Robles est venu ici présenter le Traité de Tlatelolco. Il a participé dans une large mesure à l'élaboration du Document final de **la** première session extraordinaire de l'Assemblée générale, en 1978, qui fut consacrée au désarmement. Son rôle et ses idées ont été essentiels dans le lancement de la Campagne mondiale pour le désarmement **entrepris** par notre **organisation**.

Don Alfonso a fait ses études supérieures en Europe et, en 1936, il achevait ses études de droit à l'université de Paris et obtenait ensuite le diplôme de l'Académie de droit international de La Haye. Sa formation professionnelle et sa longue **expérience** de diplomate au service de son gouvernement lui ont permis de faire preuve de brillantes capacités, en tant que l'un des premiers fonctionnaires internationaux au service de cette organisation. Il a occupé le poste de Sous-Secrétaire aux relations extérieures du Mexique de 1964 à 1970, époque à laquelle il a **repris** ses travaux sur le désarmement aux Nations Unies et a conduit la délégation de son pays à la Conférence du Comité du **désarmement**.

M. Flores Bermúdez (Honduras)

En sa qualité de Sous-Secrétaire, DOD Alfonso **García** Robles a présidé toutes les réunions consacrées à la dénucléarisation militaire de **l'Amérique** latine qui se sont tenues à partir de 1964 à Mexico et qui, effectivement, comme on l'a **dit**, ont abouti à la signature, le 14 février 1967 du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine, connu sous le nom de Traité de Tlatelolco.

Dans son livre "Alfonso Garcia Robles, Prix Nobel de la Paix", le représentant du Mexique à Genève, **l'Ambassadeur** Marin Bosch, déclare :

"On peut dire que la carrière professionnelle de **l'Ambassadeur** Alfonso **García** Robles est intimement **liée aux** Nations Unies; sa formation s'est parachevée au sein de l'Organisation qu'il a lui-même aidé à consolider. Il a apporté sa contribution personnelle aux travaux préparatoires qui ont abouti à la création de **l'ONU** et, depuis lors, il **n'a cessé** de défendre avec vigueur les principes de sa Charte. En vérité, on pourrait dire, pour paraphraser Alfonso le Sage, que Garcia Robles n'était pas seulement présent lors de la création de **l'ONU**, mais **qu'il a également** contribué par **ses** idées à une **meilleure** gestion et à une plus **grande** efficacité."*

Et la citation continue :

"Alfonso Garcia Robles appartient à une **génération** d'hommes internationaux qui ont **été témoins** des crises qui se sont succédées **pendant** les années 30, de l'effondrement de la Société des Nations et de la tragédie de **la** seconde guerre **mondiale**. Conscients qu'il fallait créer un **ordre** international plus juste et plus durable, ils se sont consacrés à cette noble cause dès 1945. Leur enthousiasme a été partagé par les représentants des pays fondateurs des Nations Unies et par les fonctionnaires **internationaux** qui, comme Garcia Robles **lui-même**, se sont associés au Secrétariat de l'organisation. Le niveau professionnel de ces premiers cadres était très élevé et allait **de pair** avec leurs qualités humaines.**

En exprimant ses très sincères condoléances à sa famille, au peuple mexicain et à la délégation du Mexique ici présente, le Groupe des Etats d'Amérique latine et des Caraïbes tient à **rendre** hommage à l'illustre Ambassadeur Alfonso **García** Robles, prix Nobel de la Paix 1982, mexicain de naissance, latino-américain par conviction et homme universel par sa lutte pour la paix et la sécurité internationales,

Le **PRESIDENT** (interprétation de l'anglais) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Norvège, M. **l'Ambassadeur** Martin Huslid, qui **parlera** au nom du Groupe des Etats d'Europe **occidentale** et autres Etats.

M. HUSLID (Norvège) (interprétation de l'anglais) : Roua tous, qui **avons** connu **l'Ambassadeur** Alfonso Garcia Roblea, et je me **félicite** d'avoir **été l'un** de ceux-là, avons accueilli la nouvelle de **son** décès avec tristesse et émotion. En Alfonso Garcia Roblea, le **monde** a perdu l'un de ses porte-parole les plus **dévoués** et les plus infatigables en faveur de la paix, du désarmement et de **la** sécurité.

L'Ambassadeur Garcia Robles avait des buts clairs et de grandes visions concernant le désarmement, que **reflétait, entre autre,** son **programme** Complet pour le désarmement. Il a poursuivi sans répit ses buts et ses rêves, en **dépit,** admettons-le, **d'un** fréquent **manque** de progrès **dans** un environnement difficile. Mais cette qualité était un élément de la grandeur de cet homme : travailler résolument **à** la réalisation des objectifs qu'il estimait **justes en** dépit **des** oppositions et des difficultés.

Je **n'en** dirai pas davantage **à** propos des réalisations professionnelles de **l'Ambassadeur Garcia** Roblea. Vous-même, **Monsieur** le Président, et d'autres, en ont **déjà** parlé. Ces réalisations s'inscriront dans l'histoire. Je voudrais simplement ajouter **quelque chose,** et tous ceux **d'entre** nous qui avons eu l'honneur de le connaître et d'être ses **amis** pourront en **témoigner :** **Alfonso Garcia Robles** était un homme gentil et affable avec lequel il était toujours plaisant, je dirai même enrichissant, de converser. **Personnellement,** je suis convaincu qu'il existait un lien clair entre la gentillesse et l'amabilité de **l'Ambassadeur** Garcia Robles et les causes auxquelles il avait choisi de consacrer **sa** vie.

Avec la disparition **d'Alfonso** Garcia Robles, **nous** avons perdu un homme de qualité, un bon ami et un excellent collègue et un remarquable défenseur de la paix dans le monde. Son souvenir nous accompagnera et restera une inspiration pour nous tous.

M. MARIN BOSCH (Mexique) (interprétation de l'espagnol) : Au nom de la famille de **l'Ambassadeur** Alfonso **García** Robles et au nom du Gouvernement mexicain, je remercie très sincèrement tous ceux qui lui ont rendu hommage. Cette salle, **la** salle de conférence **4,** avait **une** importance toute **particulière**

M. Marin Bosch (Mexique)

pour M. **García** Robles et c'est la raison pour laquelle nous apprécions tout ce qui vient **d'être dit ici-même**.

Comme on l'a déjà indiqué, la vie **professionnelle** de **l'Ambassadeur García** Robles s'est étendue sur un demi-siècle, **turbulent** et contradictoire, avec des années sombres et des années pleines d'espoir. Après avoir **terminé** ses études supérieures à Paris et La Haye, **l'Ambassadeur García** Robles fut invité à donner une **série de conférences en Europe** sur un thème très controversé : la **raison** de la nationalisation de l'industrie **pétrolière** mexicain⁸ **en 1938**.

À la veille de la seconde guerre mondiale, il est **entré dans le service** diplomatique. Après l'orage vint la promesse d'un monde meilleur, et **Alfonso García** Robles a **assisté à** son avènement : d'abord au niveau latino-américain, à la Conférence de **Chapultepec**, et ensuite **à** celle de San Francisco.

Après avoir **été** 10 ans Directeur de la Division des affaires politiques des Nations **Unies**, il réintégra le service diplomatique de son pays. Il fut **délégué** aux premières conférences sur le droit de la mer, puis Ambassadeur au Brésil et - **en tant que** Sous-Secrétaire aux **affaires** multilatérales - il fut **l'architecte** du Traité de Tlatelolco.

Au cours des négociations complexes sur le Traité, un incident révéla sa force de **caractère**. À la **chancellerie** du Mexique, certains voulaient abandonner 188 **négociations**, et lors d'une phase particulièrement difficile, il lui fut **suggéré** que **même** le Président de la République partageait peut-être cette idée. Le **Sous-Secrétaire García** Robles sollicita une entrevue avec le **Président** et il le persuada de ne pas abandonner **les** négociations. Le Traité fut signé en 1967.

Il a **été** le représentant de mon pays ici, **à New York**, de 1970 **à** 1975, **époque** où il fut nommé Secrétaire aux relations extérieures. **A partir** de 1977, il consacra entièrement aux travaux **de** la Première Commission. Sa contribution au désarmement fut reconnue en 1982, année **où** il reçut, conjointement avec Mme **Alva Myrdal**, le prix Nobel de la paix. **Outre le** Traité de Tlatelolco, il a participé **activement** aux négociations relatives aux divers **instruments** multilatéraux de la **Conférence** des 18 nations à Genève et de la Conférence du Comité du désarmement, ainsi qu'à la restructuration **de** cet organe.

M. Marin Bosch (Mexique)

Comme on l'a déjà signalé ici, il a joué un rôle décisif dans l'élaboration du Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Il fut le promoteur le plus enthousiaste de la Campagne mondiale pour le désarmement et du programme complet de désarmement. Certes, il ne fut pas toujours le délégué favori des grandes puissances militaires; mais tous le respectèrent, en particulier ses collègues de Genève, dans ce qui fut d'abord le Groupe des Huit et s'appelle maintenant le Groupe des Vingt et Un.

J'ai eu la chance de travailler avec l'Ambassadeur García Robles dès le jour où je suis entré au Service des relations extérieures de mon pays, et j'eus le grand bonheur d'être honoré de son amitié. Son style personnel pouvait se résumer en une phrase qu'il citait souvent : suaviter in modo, fortiter in re.

Il fut le maître de plusieurs générations de diplomates mexicains, et une référence, ainsi qu'un conseiller pour de nombreux leaders politiques de mon pays. Ses opinions étaient bien fondées, c'est pourquoi les gens l'écoutaient. Mais plus que tout, il fut un fidèle interprète des principes de la politique étrangère de mon pays et donc un bon ami des Nations Unies et un défenseur infatigable de ses buts et idéaux élevés. Internationaliste par excellence, il a servi avec dévouement plusieurs causes universelles.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Un service à la mémoire de l'Ambassadeur Alfonso García Robles aura lieu dans l'auditorium de la Bibliothèque Dag Hammarskjöld, au Siège de l'Organisation des Nations Unies, le lundi 28 octobre, à 13 h 30.

DECLARATION LIMINAIRE DU PRESIDENT

Le **PRESIDENT** (interprétation de l'anglais) : Avant de donner la parole au premier orateur inscrit pour cette **séance**, qu'il me soit **permis** de faire une brève **déclaration en tant que Président de cet organe de l'Assemblée générale**.

Au cours des **années**, nos **délibérations à ce comité** se sont déroulées dans un **vaste** contexte englobant toute une gamme de questions relatives au contrôle des armements et au **désarmement**. Parmi les questions examinées, une attention particulière a été accordée à la réduction substantielle et **soutenue, à l'échelle mondiale, des armes nucléaires**, qui devrait en fin de compte aboutir **à leur élimination**. Dans cet esprit, nous applaudissons aux déclarations spectaculaires et de grande portée faites **ces trois dernières semaines** par les **Présidents Bush** et Gorbatchev demandant la destruction, **l'élimination** ou le retrait des armes **nuc'éaires à courte portée basées sur terre** et sur mer de l'Union **soviétique** et des Etats-Unis. **Acet égard**, je tiens **à m'associer sans réserve à la** déclaration prononcée par le Secrétaire **général à la suite** de l'initiative, en date du 27 septembre, du **Président Bush et à la réponse, en** date du 5 octobre, du **Président Gorbatchev, dans laquelle il** exprimait l'espoir que :

"ces deux importantes **initiatives** spectaculaires fourniront un **nouvel élan** aux efforts qui sont faits pour **parvenir à d'autres** réductions importantes dans **les arsenaux nucléaires**, contribueront **à accroître la stabilité** et conduiront **à l'adoption de mesures complémentaires** en vue de réaliser l'objectif d'une interdiction **générale** des essais..."

et demandait. **également :**

"aux autres Etats **dotés d'armes nucléaires d'envisager** de répondre à l'invitation du **Président Gorbatchev de se joindre à cet effort bilatéral.**"

Nous sommes également **encouragés** par la décision prise par les deux **parties d'éliminer plusieurs de leurs systèmes d'armes en état d'alerte. Ces mesures** tendant **à éliminer, réduire ou amputer les systèmes d'armes nucléaires** vont certainement **réduire** la probabilité d'un incident **nucléaire** entre les deux plus **grandes** puissances nucléaires.

Le Président

Les annonces faites récemment à Washington et à Moscou sont vraiment capitales et soulignent que **beaucoup** sont convaincus que la stabilité mutuelle peut être accrue au moyen de la réduction **des** armes nucléaires. C'est un signe **de cette époque** historique **OÙ nous vivons** que de **voir les deux anciens rivaux publier des** déclarations **en l'espace de huit jours** annonçant la destruction, l'élimination et **le** retrait d'armes à courte portée basées sur terre et **sur** mer, alors **qu'en** juillet **dernier** la communauté internationale louait le Traité sur la réduction des armes stratégiques (**START**) dont **les négociations** ont duré plus **de** neuf ans. Le premier Accord sur le contrôle **des armes**, qui rend obligatoire la réduction effective **des** armes nucléaires stratégiques ou à longue portée, **START**, réduit ces armes d'un tiers et établit un strict contrôle des dispositions **de** vérification. **Comme** nombre **d'Etats** Membres l'ont souligné au cours du débat général **en session** plénière, la ratification rapide **de** **START** par les Etats-Unis et l'Union soviétique serait une façon **propice** de bloquer les **réductions** qui ont **été** négociées.

Cependant, nul ne **sera** surpris que, même dans un monde post-**START**, il y ait encore suffisamment **de** stocks **d'armes** nucléaires pour éliminer la Vie **et** la **civilisation de cette planète**. **START** a néanmoins souligné que la perspective d'un processus **de** recherche visant la stabilité **mutuelle** à **des niveaux inférieurs d'armements nucléaires** est réaliste **et réalisable**. Pour **devenir universel**, ce processus devrait un jour incorporer **les** armes nucléaires des autres Etats dotés d'armes nucléaires et traiter également de la question **des armes** classiques ainsi que du **problème** de la prolifération des armes **de destruction massive**. **À cet** égard, les récentes initiatives du **Président** **Rush** et du **Président** **Mitterand** doivent **être** applaudies.

S'agissant de la question **de** la **non-prolifération des armes** nucléaires, les déclarations d'intention **faites** récemment par la **Chine** et la France à **propos** de **Pour** adhésion au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires **de 1968** sont **des signes pratiques** de son renforcement et augurent **bien de son universalisation**. Même si certains cas de non-respect du système **des** sauvegardes nucléaires ont **été** signalés, **le** Traité continue de mériter **le respect** en tant **qu'instrument** de limitation des **armes** auquel nombre **de** pays **adhèrent** et que **la** pierre angulaire d'un régime **de** non-prolifération **efficace**.

Le Président

Quant à la question des **essais** d'armes nucléaires, **l'annonce** unilatérale, faite récemment par **l'Union** soviétique à propos d'un moratoire d'un an sur les essais, est encourageante. Au niveau multilatéral, on **se souviendra** que des consultations officieuses à composition non limitée ont récemment été **tenues** au Siège par le **Ministre des affaires étrangères** de l'Indonésie qui, en tant que Président de la Conférence d'amendement des Etats parties au Traité de 1963 interdisant les essais d'armes nucléaires **dans** l'atmosphère, **l'espace** extra-atmosphérique et sous l'eau, a été invité, en janvier, à procéder à des consultations en vue de progresser dans la solution des questions en **suspens** et de reprendre les travaux de la Conférence en tempa utile. Un accord a été réalisé de façon informelle au sujet des modalités concernant la poursuite des **consultations** du Préaident.

Les événements au Moyen-Orient **au** cours de l'année écoulée ont une fois de plus souligné qu'il était urgent d'obtenir une interdiction globale et vérifiable des armes chimiques. A Genève, la **Conférence** du désarmement a décidé de confier à son **comité ad hoc** sur les armes chimiques le mandat d'intensifier en priorité les négociations concernant une convention multilatérale sur l'interdiction efficace et complète de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes chimiques et sur leur **destruction**, en vue de réaliser un accord final sur la Convention d'ici à 1992. Plusieurs éléments remarquables de la Convention, tels que la vérification ainsi que les questions juridiques et institutionnelles, restent encore à examiner.

S'agissant des armes biologiques et, notamment, des efforts déployés pour renforcer la Convention sur les armes biologiques de 1972, de nouvelles mesures propres à accroître la confiance ont **été** élaborées en septembre à la troisième Conférence d'examen de la Convention, qui s'est tenue à Genève. Pour ce qui est de la vérification, un groupe ad hoc d'experts gouvernementaux a **été créé** à la Conférence d'examen pour identifier et examiner les mesures de vérification éventuelles d'un point de vue scientifique et technique. Il a été décidé que le Groupe d'experts serait convoqué à Genève au début de l'année prochaine pour mettre au point une étude sur la vérification en utilisant une série de critères convenus à la Conférence de révision.

Comme vous le savez, une attention croissante est accordée ces derniers temps à la question des armes classiques. En novembre dernier, à Paris, trois accords historiques ont été **réalisés** dans ce domaine : le Traité sur les

Le Président

forces **classiques** en Europe (**FCE**) a été signé, et, **à** la réunion au sommet de la Conférence sur la sécurité et la coopération **en** Europe (CSCE), le Document de Vienne de 1990 sur les mesures propres **à** accroître la confiance et la sécurité a été **avalisé**, **et** la Charte de Paris pour une nouvelle Europe, document qui **met** officiellement un **terme à** la guerre froide, a été adoptée. Quelques **mois** plus tard, le Pacte de Varsovie a **été désavoué** officiellement et les armes **classiques** en Europe étaient sur le point **d'être** détruites, réduites ou limitées, **tandis** que le Traité FCE est en cours de ratification en attendant d'entrer en vigueur.

Le Président

Dans certains pays, les troupes étrangères ont commencé à être réduites ou à se retirer. Des faits **encourageants** ont également été enregistrés dans d'autres régions du monde. J'espère sincèrement que la **question** se verra imprimer un nouvel élan suite à l'**adhésion** récente de l'Afrique du Sud au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires de 1968. A ce propos, la Commission se rappellera que la Tanzanie, la Zambie et le Zimbabwe ont également adhéré au Traité.

En Amérique latine, un certain nombre de pays ont, **en vertu** de la **Déclaration** de Foa do Iguazu et de l'**Engagement** de Mendoza, renoncé à l'emploi **des** armes nucléaires, chimiques et biologiques. La Commission sur la sécurité en Amérique centrale continue d'exécuter son programme de travail, pendant que les pays du Groupe de **Rio** préparent une réunion extraordinaire sur le désarmement régional en Amérique latine.

Comme les événements qui se sont produits dans plusieurs parties du monde l'ont montré, les pressions de plus en plus nombreuses exercées pour développer les ventes d'armes à l'étranger en tant que moyen d'amortir le choc causé par les coupes **opérées** dans les dépenses militaires domestiques risquent d'avoir pour effet de faciliter le transfert d'armes vers des régions de conflit. Dès lors, les surplus d'armements provenant d'anciennes zones de tension pourraient bouleverser encore plus les régions déchirées par les conflits. Dans son dernier rapport annuel, le Secrétaire général se déclare gravement préoccupé par le problème des transferts d'armes excessifs et déstabilisateurs. Les besoins des fournisseurs comme ceux des acquéreurs d'armes devraient être pris en considération afin d'établir un critère équitable en matière de contrôle multilatéral des transferts d'armes, sans porter préjudice aux besoins de sécurité légitimes des Etats.

A cet égard, le rapport du Secrétaire général, "Etude sur les moyens de favoriser la transparence des transferts internationaux d'armes classiques" - rapport préparé avec l'aide d'experts qualifiés -, dont l'Assemblée générale est actuellement saisie, pourrait susciter un **débat** constructif au **sein** de la Commission sur cette question. Prenant en considération les vues des Etats Membres, le rapport recommande notamment d'établir, **sous** les auspices de l'Organisation des Nations Unies, un registre des transferts d'armes sur une base universelle et non discriminatoire. Comme on l'a indiqué lors du débat à l'Assemblée générale, les 12 Etats membres de la Communauté européenne, le

Le Président

Japon et certains autres Etats envisagent de présenter un projet de résolution sur ce point particulier.

Il importe, à ce stade, de faire remarquer que les accords de désarmement - régionaux, bilatéraux ou multilatéraux - devraient comprendre des mesures en vertu desquelles les parties contractantes seraient tenues de faire preuve de modération dans le cas de transferts, vers d'autres **régions** ou pays, d'armes devenues superflues du fait de ces accords. Le Traité sur les forces conventionnelles en Europe est un exemple en la **matière**.

Si la question des transferts internationaux d'armes retient de plus en plus l'attention, on s'accorde également de plus en plus à reconnaître la nécessité d'étendre les efforts de désarmement au-delà des arsenaux d'armes nucléaires et classiques des grandes puissances et de leurs alliés. **Comme** le Ministre des affaires étrangères de mon pays l'a dit il y a quelques semaines lors du débat général à l'Assemblée, le monde en développement dépense chaque année 200 milliards de dollars en armements. Par rapport au produit intérieur brut, ce chiffre dépasse de beaucoup celui des pays développés. Mais il faut aussi comprendre que tous les Etats ont le droit de vouloir répondre à leurs propres besoins légitimes en matière de défense afin de maintenir l'ordre **intérieur** et de protéger leur territoire national contre une attaque armée.

Alors que l'on voit s'approcher de plus en plus l'aube d'un nouvel ordre mondial, les événements **survenus** dans le golfe Persique et en Europe nous rappellent que le nouveau système de sécurité collective qui commence à se faire jour n'est pas nécessairement une garantie pour le maintien de la paix et de la stabilité internationales. Les sources de conflit et d'agitation - qu'ils soient d'ordre politique, **économique** ou social - persistent. Nous devons continuer de nous intéresser de près à la recherche de solutions **concertées** aux menaces aussi bien militaires que non militaires à la sécurité ainsi qu'aux problèmes sociaux, humanitaires, économiques ou écologiques auxquels le monde doit faire face.

Comme le savent les membres de la Commission, l'Organisation des Nations Unies assume un **rôle** central et une responsabilité primordiale en matière de désarmement. L'amélioration spectaculaire que le climat international a connue ces deux dernières années a fourni à l'Organisation une occasion nouvelle de mettre en oeuvre les principes énoncés dans la Charte.

Le Président

Un travail considérable et difficile attend la Première Commission, mais je suis certain qu'elle peut compter sur l'appui et la coopération de tous les membres. Je suis sûr aussi que l'extrême compétence du Département des affaires de désarmement ne lui fera pas défaut.

POINTS 47 A 65 DE L'ORDRE DU JOUR

DEBAT GENERAL SUR TOUTES LES QUESTIONS RELATIVES AU DESARMEMENT

Le **PRESIDENT** (interprétation de **l'anglais**) : Nous allons maintenant commencer le débat général sur toutes les questions relatives au désarmement.

M. MARIN BOSCH (Mexique) (interprétation de l'espagnol) : Monsieur le Président, permettez-moi de vous exprimer, au nom de la délégation du Mexique, mes félicitations pour votre **élection** à la **tête** des travaux de la Première Commission de l'Assemblée générale. Le monde subit actuellement des **changements** rapides, et ces transformations politiques, militaires, idéologiques et économiques auront forcément une incidence sur **les** négociations de désarmement qui se déroulent en cette commission et dans d'autres instances **multilatérales**. Vous **aurez** ainsi l'occasion, Monsieur le Président, de contribuer au tracé de nouvelles et, espérons-le, meilleures voies. Vous pouvez compter sur la **totale** coopération de ma délégation dans la **réalisation** de votre tâche importante.

Aux brises du changement qui ont commencé **à** souffler il y a plus de cinq ans ont succédé des vents de plus en plus puissants qui, au **mois** d'août dernier, sont devenus de véritables ouragans historiques. La première guerre mondiale a été le signal de l'effondrement d'un ordre politique centenaire et on a vu apparaître, **à** l'issue de la seconde guerre mondiale, un ordre d'un genre **nouveau**, fondé sur une rivalité **idéologique** qui s'est traduite par la plus féroce course aux armements que l'histoire ait jamais connue. Il est difficile de prévoir le type de monde dans lequel nous vivrons dans 20 ans. Mais une chose est certaine et inéluctable : c'est que ce monde sera très différent de celui de la guerre froide. Si l'on prend comme point **de** départ la Charte des Nations Unies, nous devons tous - je dis bien "tous" - veiller à ce que le nouvel ordre mondial soit **plus** juste. Et le désarmement - dans tous ses aspects les plus pertinents - doit figurer parmi les priorités de ce nouvel ordre mondial.

M. Marin Bosch (Mexique)

Pendant près de cinq décennies, le monde **est resté** prisonnier de la concurrence idéologique et militaire entre les superpuissances et leurs alliés. L'accumulation des armes nucléaires et classiques, nous disait-on, était fondée **sur** des **doctrines** militaires de dissuasion. Des années durant, ces doctrines ont été **défendues** comme **des** révélations divines. Mais leur justification a toujours été difficile, aujourd'hui plus que jamais. Nous devons veiller **à** ce que la raison soit notre guide durant le XXI^e **siècle**.

M. Marin Bosch (Mexique)

Aujourd'hui s'ouvrent de nouvelles voies vers le désarmement. Les initiatives se multiplient - des initiatives de toutes sortes. Les plus gros **vendeurs** d'armes classiques veulent imposer un ordre et une certaine **transparence** dans le transfert de ces armes. Ceux qui ont été les plus gros vendeurs de projectiles et de missiles veulent aujourd'hui en contrôler la prolifération. Ceux qui ont le plus dépensé à des fins militaires veulent, ou doivent, aujourd'hui réduire ces dépenses. Les principaux constructeurs de chars de combat veulent aujourd'hui les transformer en tracteurs.

Mais il y a une chose qui n'a pas changé : l'enlisement des travaux de la Conférence du désarmement sur sept des huit points de son ordre du jour. La Conférence du désarmement, seule enceinte multilatérale de négociation sur le désarmement, ne négocie qu'un projet de convention sur l'élimination totale des armes chimiques, mais ne progresse guère sur les autres questions prioritaires : interdiction complète des essais nucléaires, **désarmement** nucléaire. prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique, garanties nucléaires de sécurité et programme global de **désarmement**.

Chaque année, l'Assemblée générale demande instamment à la Conférence du désarmement de négocier à Genève des accords sur toutes ces questions et, à l'exception des armes chimiques, chaque automne, la Commission du désarmement arrive à New York les mains vides, comme en témoigne son rapport annuel, le document **A/46/27**. On nous dit que le rôle de l'**Organisation** des Nations Unies est **extrêmement** important en matière de sécurité internationale, mais on ne fait pas grand-chose au sein de l'Organisation en matière de désarmement. Le nouvel ordre mondial qui se profile n'aura de sens que si **l'ONU** arrive à jouer le rôle essentiel qui lui a été assigné par tous les Etats Membres concernant l'élaboration de mesures de désarmement.

Quels sont les principaux défis et menaces auxquels nous sommes confrontés en matière d'armement? En premier lieu, s'agissant des armes nucléaires la production, le stockage et les essais se poursuivent. Il y a les autres **armes** de destruction **massive**, en particulier les armes chimiques. Ce sont là des indices qui montrent que, bientôt, nous aurons un accord multilatéral sur leur élimination. Les conséquences des déchets toxiques, des agents chimiques et autres et des déchets nucléaires sur l'environnement

M. Marin Bosch (Mexique)

sont un autre défi. Qu'allons-nous faire des déchets militaires alors que nous ne savons toujours pas quoi faire des déchets toxiques provenant des industries civiles? Un quatrième sujet est celui de la militarisation de l'espace extra-atmosphérique. Un cinquième est celui de la course aux armements **navals**. Un sixième est celui de la prolifération des missiles **balistiques**. Un septième est celui du commerce des armes et des armes **classiques** de façon générale.

Sur la **quasi-totalité** de ces questions, on voit mal comment faire pour trouver une **solution** adaptée. Même dans le cas de la convention sur l'élimination totale **des** armes chimiques, certains problèmes demeurent. En effet, cette année, les négociations à Genève ont été intensifiées après que les Etats-Unis eurent révisé leur position sur l'interdiction d'utiliser les armes chimiques et sur leur destruction **inconditionnelle**. Mais divers problèmes restent **à** résoudre.

Le premier problème porte sur le régime de vérification de la future convention sur les armes chimiques. **Il** y a 20 **ans**, on nous disait qu'il n'était pas possible de vérifier le respect d'une interdiction totale des armes chimiques. Aujourd'hui, nous reconnaissons tous que le régime de vérification de la future convention devra être acceptable universellement, non discriminatoire et rentable.

Il convient de signaler que l'on envisage plusieurs **types** de mesures de vérification. L'un est un **système** plutôt routinier qui consiste à vérifier la production par l'industrie chimique de certaines substances chimiques **à** des fins civiles. Il faudra veiller ici **à** éviter que les dispositions qui seront convenues deviennent un **mécanisme** de contrôle de l'industrie chimique. L'autre type de mesures de vérification est plutôt un régime d'exception - un dernier recours au cas **où** une partie aurait des doutes quant au respect par une autre partie de ses obligations en vertu de la convention. Il s'agit des inspections par mise en demeure. Le **principe** qui doit inspirer ce type de mesures est celui de n'importe où, n'importe quand, sans droit de refuser. **Il** importe **donc** que ces visites d'inspection et l'évaluation de leurs résultats restent dans **un** cadre strictement multilatéral, et même dans ce cas, comme le montre l'expérience récente de **l'ONU** en Iraq, il est possible que dans leurs opérations, les inspecteurs soient divisés.

M. Marin Bosch (Mexique)

S'agissant du conseil exécutif de **l'organisation** pour l'interdiction des armes **chimiques**, le critère fondamental pour en arrêter la **composition** devra être celui de la répartition géographique **équitable**. Si l'on examine **d'autres** critères, par exemple la capacité de **l'industrie** chimique, il faut envisager d'autres mécanismes qui en permettent **l'évaluation** périodique.

Se pose une autre question qui n'a pas **encore** été résolue : la façon dont seront réparties les dépenses de l'organisation. A notre avis, **il** ne faut pas se baser sur le barème des quotes-parts de l'Organisation des Nations Unies. Les dépenses de vérification, en particulier **pendant** les 10 années que durera la destruction, seront très élevées et ne devront pas être supportées par les Etats qui n'ont jamais possédé d'armes chimiques. En mars dernier, le directeur du Programme de démilitarisation chimique des Etats-Unis a informé la Conférence du désarmement que son pays avait **calculé** que le programme d'élimination de l'arsenal chimique coûterait **environ 6,5** milliards de dollars.

Le moment n'est-il pas veau d'inclure dans les coûts de production de certaines armes écologiquement dangereuses le coût de leur éventuelle destruction? Beaucoup de constructeurs automobiles sont aujourd'hui obligés d'équiper chaque véhicule d'un catalyseur. **Pourquoi** ne pas appliquer "le principe du catalyseur" aux armements? Qui plus **est**, il faudrait essayer de créer un mécanisme international qui servirait de centre d'échange d'informations sur les expériences nationales relatives aux effets des activités militaires sur **l'environnement**, y compris le développement, la production et la destruction des armes et des systèmes d'armement.

La délégation du Mexique souhaite souligner certains des aspects les plus importants de la situation actuelle du désarmement. Le passage d'un monde militairement bipolaire et, en définitive, d'affrontement **à** un monde **où** il y aura une plus grande coopération et une plus grande entente ne sera pas facile. La guerre du Golfe, les flambées de nationalisme en Europe et la pénurie persistante et l'instabilité politique que connaissent certains pays en développement le montrent bien. De même, certaines tendances actuelles du désarmement ne faciliteront certes pas cette transition. Une poignée de pays ne peuvent pas s'ériger en responsables d'une sécurité internationale qu'ils ont définie eux-mêmes en fonction de leurs propres intérêts.

M. Marin Bosch (Mexique)

La non-prolifération des **armes** de destruction massive - nucléaires, chimiques et **biologiques** - et de leurs **missiles** balistiques est un sujet qui a acquis une importance plus grande à l'issue de la guerre du Golfe. En même **temps**, le **commerce** sans **discrimination** des armes **classiques**, intensifié encore par la voracité des vendeurs **et/ou de** l'inconscience des acheteurs, suscite l'inquiétude générale. A preuve, les propositions du Groupe des Sept à **Londres**, le 16 juillet **dernier**, ou celle de la France, le 3 juin, **sans** parler des réunions qui se **sont** tenues à **Paris** entre les cinq **membres** permanents du Conseil de sécurité.

Ce que je viens de dire s'inscrit dans une tendance, qui apparaît de plus en plus clairement, qui consiste à multiplier ce que l'on appelle le "cartel de **fournisseurs**", par exemple le "**Nuclear Suppliers Club**", le "**Missile Technology Control Regime**" et l'"**Australia Group**" (substances chimiques et biologiques), qui visent tous à imposer des restrictions à l'exportation de matériels et de technologies. Il en va de même des négociations concernant une convention sur **l'élimination** des armes chimiques. Cette tendance est devenue très évidente en septembre dernier, lors de la troisième Conférence d'examen de la Convention sur les armes biologiques.

La caractéristique principale des initiatives formulées jusqu'à présent en matière de non-prolifération est de préserver un monopole sur ces armes et sur les techniques balistiques et à mettre de l'ordre dans le commerce des armes classiques. Il faut chercher une autre voie, qui permette à tous **les** Etats, en particulier ceux qui ont participé activement dans les enceintes multilatérales de désarmement, de contribuer à trouver une solution durable à ce **problème**. Pour cela, peut-être conviendrait-il que l'Assemblée générale se prononce sur le mécanisme le mieux adapté pour mener à bien ces discussions.

M. Marin Bosch (Mexique)

La prolifération d'armes et de technologies militaires est une donnée constante dans l'histoire. Dès l'aube de l'ère atomique, les scientifiques et les dirigeants politiques ont commencé à se soucier des dangers que pourrait susciter la prolifération de ces armes. Seules quelques nations disposaient de ressources matérielles et de connaissances scientifiques nécessaires pour produire des bombes atomiques. La décision unilatérale du Canada et de certains pays européens, associée aux interdictions constitutionnelles imposées par les alliés à l'Allemagne et au Japon, ont réduit plus encore le nombre de puissances nucléaires possibles.

Avec le Traité de Moscou de 1963, on a fermé partiellement la porte à la prolifération des armes nucléaires en interdisant les essais de ces armes dans l'atmosphère, dans l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau. Mais on continue de procéder à des essais souterrains. D'où l'importance que la majorité des Etats parties au Traité de 1963 attachent à la Conférence d'amendement de cet instrument, dont le but est de le transformer en un traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) a été le premier instrument international qui visait à éviter la prolifération horizontale d'un type d'armes donné. Pour atteindre cet objectif, les Etats-Unis, le Royaume-Uni et l'Union soviétique ont dû faire certaines concessions et s'engager à négocier des accords sur la non-prolifération verticale de ces armes. Depuis, on a accepté le principe, proclamé par l'Assemblée générale, selon lequel un équilibre doit exister entre les engagements pris par les Etats non dotés de certaines armes et ceux qui en sont dotés. Ce principe a été entériné en 1972, lors de la conclusion de la Convention sur les armes biologiques, et il a été invoqué lors des négociations en cours relatives à la Convention sur les armes chimiques. L'Assemblée générale devrait, en conséquence, réitérer ce principe lorsqu'elle se prononcera sur un mécanisme, quel qu'il soit, à mettre en place pour examiner la question de la non-prolifération dans le sens le plus large du terme.

Tous les Etats parties au TNP doivent encourager d'autres pays à adhérer au Traité. Mais l'universalisation du TNP ne réglera pas deux des problèmes clés de la prolifération des armes nucléaires. Premièrement, le système de vérification, dont les défauts se sont récemment révélés clairement lorsqu'on a découvert que l'Iraq - partie au TNP - avait violé ce traité. Et,

M. Marin Bosch (Mexique)

deuxièmement, la non-application de 8 dispositions du TNP relatives au désarmement nucléaire.

En effet, le TNP contient certaines **dispositions** qui n'avaient jamais auparavant fait partie **d'instruments** internationaux de **désarmement**. L'une de ces **dispositions** concerne les conférences quinquennales d'examen **destinées à** permettre aux parties de **s'assurer** que toutes les obligations découlant du **Traité** sont bien **respectées**. Une autre **disposition** prévoit que

"Vingt-cinq ans **après** l'entrée en vigueur du Traité, une conférence sera convoquée en vue de décider si le **Traité** **demeurera** en **vigueur** pour une durée indéfinie, ou **sera** prorogé pour une ou plusieurs **périodes** supplémentaire d'une durée déterminée. Cette décision **sera** prise à la majorité de 8 Parties au Traité." (Résolution 2373 (XXII), annexe, art. X, par. 2)

Ces **dispositions** y ont été insérées pour que les Etats non **dotés** d'armes nucléaires qui ont pris l'engagement de ne pas les acquérir **puissent** évaluer **régulièrement** le respect de cet équilibre d'obligations entre eux et les pays dotés d'armes **nucléaires**. En d'autres termes, pendant les **négociations** sur le TNP en 1967 et 1968, un lien a **été** établi entre son existence limitée dans le temps et le respect de **ses dispositions** sur le désarmement nucléaire : l'interdiction totale **des** essais et la réduction de 8 **arsenaux** nucléaires qui existaient à l'époque. Ce lien avait été **proposé** précisément par **certains** des pays que visait le Traité, notamment l'Allemagne, l'Italie, le Japon et la **Suisse**.

En 1995, le TNP doit être reconduit. En d'autres termes, le Traité ne cessera pas **d'exister**, **mais** il faudra décider pendant combien de temps il restera encore en vigueur, et cette **décision** **sera** prise par une majorité **des** Etats **parties**. Et, en vue **d'assurer** le **succès** de la conférence de 1995, sa **phase** préparatoire doit commencer **dès** que **possible**, de **préférence** pendant le premier **semestre** de 1992.

Il est essentiel que cette conférence soit bien préparée. Il **est** tout **aussi indispensable** de commencer dès maintenant un dialogue multilatéral **sur** la question de la non-prolifération de 8 armes de **destruction massive** et de leurs **systèmes** de **missiles** balistiques. Tous les Etats dotés d'armes nucléaires et bon nombre de 8 Etats non **dotés** de ces armes, y **compris** les pays qui **sont** sur la point **de s'en** doter, devraient participer **à** ce dialogue. **La**

M. Marin Bosch (Mexique)

quasi-totalité d'entre eux **sont** membres, ou **observateurs**, de la Conférence du désarmement de Genève. Par conséquent, il conviendrait de proposer que le dialogue **multilatéral** ait lieu **à** Genève, dans le cadre de la Conférence du désarmement ou en marge de celle-ci. Nous **sommes** en faveur d'un dialogue à l'intérieur de la Conférence.

En **résumé** : premièrement, la guerre, froide et les conflits idéologiques servaient à justifier une course effrénée aux armements et ont **favorisé** la prolifération horizontale et verticale de certains types d'armes, y compris de **armes** de destruction massive et leurs vecteurs.

Deuxièmement, les accords signés jusqu'à présent pour éviter la prolifération de certaines armes n'ont pas atteint leurs objectifs. Le Traité sur l'interdiction partielle des essais nucléaires doit se transformer en un accord d'interdiction complète, et le TNP doit **se** renforcer grâce au plein **respect** de ses dispositions.

Troisièmement, le commerce des technologies militaires et d'armements classiques augmente, même depuis l'expérience tragique de la guerre du Golfe.

Quatrièmement, au début du XXI^e siècle, le monde doit pouvoir compter **sur** un véritable régime universel de non-prolifération des armes **de destruction** massive et de leurs **missiles** balistiques **correspondants**.

Cinquièmement, les récentes initiatives **prises** pour **éviter** la prolifération de armes de destruction **massive** doivent être examinées dans le cadre d'une instance multilatérale des Nations **Unies** par tous les pays directement intéressés. L'Assemblée générale des Nations Unies devrait **se** prononcer **à cet** égard.

Sixièmement, **les** travaux préparatoires de la conférence du TNP de 1995 devraient commencer au début de 1992 afin **d'assurer** le succès de la conférence. Il faudrait **établir** en même **temps** un mécanisme multilatéral pour **favoriser** le dialogue sur **les** différents **aspects** de la **non-prolifération** de armes de destruction massive et de leurs missiles **balistiques correspondants**, **ainsi** que **sur** le commerce de armes **classiques**. La Conférence du **désarmement** à Genève, qui **est** sur le point d'achever l'élaboration d'une convention sur les armes chimiques, sera peut-être **la** meilleure instance pour procéder à ce dialogue.

Les **déclarations faites** ces dernières semaines **par les** Etats-Unis et l'**Union** soviétique sur le **désarmement** nucléaire sont **très** encourageantes. XI

M. Marin Bosch (Mexique)

y a quelques **années** déjà, grâce à une initiative mexicaine, un groupe d'expert8 gouvernementaux, désignés par le Secrétaire général, a élaboré un **document** intitulé "**Etude sur les mesure8 unilatérales de désarmement nucléaire**" (A/39/516). Ce groupe d'experts, que j'ai eu l'honneur de **présider**, avait noté que la course aux armement8 s'était intensifiée pendant de8 décennies en **raison** de décisions adoptées unilatéralement par certain8 Etat8 au nom de la sécurité nationale. D'autres Etats ont réagi à **ces** décision8 en adoptant de8 mesure8 **analogues**. Ainsi, on a mis en marche un **processus d'action/réaction** qui a abouti à l'accumulation démesurée d'armes et de **systemes** d'armement. Le groupe a ajouté :

"Par contre, on pourrait promouvoir le **processus** nécessaire pour amorcer la **désescalade** et inverser la **course** aux armements, en particulier dan8 le domaine nucléaire, si les Etat8 prenaient de8 initiatives unilatérales . . ." (A/39/516, par. 65)

Outre le8 **mesures** unilatérales dans le domaine du désarmement nucléaire, l'étude de 1984 définissait quatre autres domaines prioritaires : l'interdiction complète de8 essais **nucléaires**; la **prévention** de la guerre nucléaire, y compris la **question** du non-recours aux arme8 nucléaire8 en premier et la question du gel de8 armes **nucléaires**; le8 garanties de **sécurité** pour'les Etat8 non **dotés** d'arme8 **nucléaires**; et la prévention de la course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique.

C'est ici que **se** trouve la clef qui nous permet de comprendre pleinement le **sens** de ce qui se produit **ces** jours-ci dan8 le domaine du désarmement nucléaire. Même avant la ratification du Traité **START** sur la réduction des **armes** stratégique8 si longuement négocié, signé au **moi8** de juillet dernier, les **Etats-Unis** et l'Union soviétique ont fait **savoir** qu'il8 étaient disposés à procéder unilatéralement à de8 réduction8 de différent8 types d'arme8 nucléaires et de leurs vecteurs.

M. Marin Bosch (Mexique)

En annonçant son importante initiative unilatérale le 27 septembre dernier, le Président des Etats-Unis a signalé que les mesures de désarmement nucléaire qu'entreprendra son pays devraient être prises également par l'autre partie. Et la réponse positive de **l'Union** soviétique ne s'est pas fait attendre. En **effet**, le 5 octobre, le Président de l'Union soviétique a annoncé que son pays non seulement répondrait aux mesures prises par les Etats-Unis mais qu'il irait même encore plus loin, incluant la suspension unilatérale de ses essais nucléaires pendant un an.

Nous sommes donc en présence de ce qui est peut-être le début d'une inversion de la course aux armements nucléaires. Bien sûr, certaines questions sont encore difficiles à concilier. L'une est l'intention de poursuivre la production de certains armements nucléaires **nouveaux**, comme le bombardier B-2. La question du programme de **l'Initiative** de défense stratégique (**IDS**) en est une autre. Un autre exemple est celui de l'asymétrie dans les réductions proposées en ce qui concerne les missiles **mirvés** basés à terre, d'une part, et ceux qui sont lancés de la mer, d'autre part. De même, certains observateurs ont signalé que, s'il est vrai que l'élimination de certaines armes nucléaires est due à la diminution de la menace soviétique, pourquoi ne pas réduire radicalement les autres armes nucléaires, à commencer par les armes **stratégiques**? D'autres observateurs ont pensé que les propositions pourraient résulter en partie d'une décision tendant à réarranger simplement les diverses composantes des arsenaux nucléaires en tenant compte de la préoccupation que soulève le danger que pourrait entraîner la prolifération horizontale en Europe centrale et même à l'intérieur de l'Union soviétique, de certains **types** d'armes nucléaires, et surtout des armes tactiques.

Ce qui importe, pourtant, c'est qu'avec cette initiative l'on pourrait mettre en marche le processus de démantèlement des systèmes d'armes nucléaires. Ce processus pourrait très rapidement mener, 'du moins nous l'espérons, à des mesures supplémentaires visant à mettre fin à la production **même** des armes nucléaires et à tout essai de ces armes. Nous **demandons** instamment aux Etats-Unis et à l'Union soviétique d'intensifier leurs consultations bilatérales en la matière et nous prions les autres Etats dotés d'armes nucléaires de suivre leur exemple.

M. Marin Bosch (Mexique)

Tout cela devrait servir d'aiguillon aux travaux de la Conférence du désarmement à Genève portant sur les trois questions prioritaires de son ordre du jour, toutes relatives au désarmement nucléaire. Nous espérons aussi que cela aura un effet favorable sur les efforts déployés, sous la présidence du Ministre **Ali** Alatas de l'Indonésie, afin d'amender le Traité sur l'interdiction partielle des essais nucléaires de 1963 de manière à le transformer en un traité sur l'interdiction complète de ces essais. La Conférence d'amendement **a commenc** ses travaux à New York au mois de janvier dernier et a décidé de prier son président de mener une série de consultations en vue de progresser dans l'examen de divers aspects d'une interdiction complète des **essais**, en particulier ceux qui portent sur la vérification de son application et sur des sanctions éventuelles en cas de non-application. Nous espérons que la Conférence reprendra ses travaux en 1992 et que, en attendant une interdiction complète des essais nucléaires, tous les Etats dotés d'armes **nucléaires** suspendront leurs essais grâce à des moratoires unilatéraux ou concertés. A cet égard, la dernière communication de **l'Union** soviétique est particulièrement encourageants.

Enfin, le 14 février 1992, le **Traité** visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes, le Traité de Tlatelolco, célébrera ses noces d'argent. Nous lançons un appel à la France pour qu'elle ratifie le Protocole additionnel **I** et à tous les pays **de** la région qui ne sont pas encore parties au Traité pour qu'ils y adhèrent. Cela montrerait bien que tous nos **pays** sont disposés à renforcer les instruments internationaux de désarmement nucléaire. Nous devons tous profiter également de la situation internationale actuelle pour avancer résolument dans la voie qui nous mènera à un monde à l'abri des armes nucléaires.

M. WAGENMAKERS (Pays-Bas) (interprétation de l'anglais) :

Monsieur le Président, au nom de la Communauté européenne et de ses Etats Membres, je tiens à vous féliciter à l'occasion de votre élection à la présidence de la Première Commission de l'Assemblée générale. Je désire également présenter mes meilleurs voeux et mes félicitations aux autres membres du Bureau. Je suis **certain** que sous votre direction compétente la Première Commission peut escompter une session fructueuse. Qu'il me soit

M. Wagenmakers (Pays-Bas)

permis de vous assurer de l'appui **chaleureux** de la **Communauté** européenne et des ses Etats **membres** dans la réalisation de la tâche **importante** qui VOUS a été confiée.

Nos travaux **à** la Première Commission de l'**Assemblée générale** se situent **à** un moment important dans le domaine de la paix et de la sécurité internationales. Bon nombre d'événements nouveaux ont eu **lieu** depuis **notre** dernière session, et il est certain qu'il y en **aura** d'autres dans un avenir rapproché. Si le déclin spectaculaire des tensions entre l'Est et l'Ouest a ouvert la voie **à** de nouvelles structures de coopération dans le domaine de la sécurité, certains problèmes à long terme ainsi que de **nouveaux** défis nous rappellent tout ce que nous avons encore à faire **conformément** à notre ordre du jour.

Si nous examinons la sécurité internationale dont l'aspect s'est tellement modifié, la récente guerre du **Golfe** et ses suites ne peuvent qu'être au premier plan de nos préoccupations. Les Douze rendent hommage aux efforts collectifs déterminés qui ont abouti au rétablissement de l'indépendance souveraine du Koweït, montrant ainsi que l'agression n'était pas payante et pouvait **être** inversée. Outre ses effets immédiats, le **conflit** du Golfe a illustré l'efficacité d'un système de sécurité véritablement collectif que l'Organisation des Nations Unies défend depuis des années. La levée de la division paralysante d'une grande partie du monde en deux camps antagonistes a **été** un facteur essentiel qui a permis au Conseil de sécurité d'affirmer l'autorité qui lui est conférée par la Charte des Nations Unies et de répondre ainsi au défi présenté par l'invasion du Koweït. Les Douze se félicitent vivement de l'importance accrue de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de la paix et de la sécurité internationales à la suite du conflit du Golfe. Ils sont convaincus qu'il est désormais nécessaire et possible que l'Organisation des Nations Unies joue un rôle plus actif et plus ferme dans le domaine de la paix et de la sécurité. L'une de ces occasions pourrait être le développement du rôle de l'organisation en matière de désarmement et de limitation des armements, domaine dans lequel les Douze soutiendront les Nations Unies dans leurs efforts pour progresser grâce à l'élan qui vient d'être donné.

M. Wagenmakers (Pays-Bas)

L'expérience de la Commission **spéciale** des Nations Unies (UNSCOM) en ce qui concerne l'application de la résolution **687** (1991) du Conseil de sécurité comporte des leçons importantes pour l'application des accords sur le contrôle des armements. En ordonnant **l'élimination** obligatoire des armes de destruction massive de l'Iraq, l'Organisation des Nations Unies s'est lancée sur un terrain nouveau. Les Douze tiennent **à** souligner que la Commission spéciale mérite qu'on lui accorde tout l'appui possible, comme c'est le cas pour les travaux de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) dans l'exécution de la résolution 687 (1991).

M. Wagenmakers (Pays-Bas)

Le travail de **pionnier** accompli par la Commission spéciale et l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) en Iraq, souligne l'urgence de réduire au niveau mondial la vague montante de la prolifération des armes de destruction massive et des **missiles**. Si nous voulons éliminer la menace de la prolifération, nous devons nous attaquer à ses causes sous-jacentes. Je fais allusion bien entendu aux nombreuses divisions politiques, anciennes et **nouvelles**, qui continuent à **peser** sur la réalité des relations internationales. En même temps, **les** Douze attachent la plus grande importance à la création rapide d'un système de limitation efficace et coordonné des armements et à l'adoption de **mesures** de désarmement visant à éliminer la menace que la prolifération **représente** pour la sécurité mondiale. De l'avis des **Douze**, ces mesures de désarmement doivent être complétées par de nouvelles actions destinées à empêcher **l'accroissement** du nombre des arsenaux d'armes classiques bien au-delà des niveaux que justifie le droit légitime à l'autodéfense **consacré à l'Article** 51 de la Charte.

Ayant longuement réfléchi à la guerre du Golfe et à son incidence sur l'environnement de la sécurité internationale, je voudrais passer brièvement en revue les progrès réalisés récemment **dans** le domaine de la limitation des armements et du désarmement. La Communauté européenne et ses Etats membres se félicitent du nouveau climat de confiance qui prévaut en Europe et dont nos travaux ont déjà bénéficié **pendant** les deux **dernières** sessions de la Première Commission. Les changements politiques **révolutionnaires** qui se sont produits en Europe centrale et orientale, grâce auxquels on assiste actuellement à une consolidation progressive des sociétés libres et démocratiques dans cette région du monde, ont donné une qualité nouvelle **aux** relations de sécurité sur le continent européen.

Le Traité sur les forces classiques en Europe, conclu au mois de novembre dernier, sera une pierre angulaire de la future **sécurité** européenne. La réduction des forces classiques et le régime de **vérification** de grande portée prévu par le Traité reflètent le désir des parties **contractantes** d'accroître sensiblement la stabilité politique et militaire et **la** coopération en Europe. Les problèmes créés **par** le Traité sur les forces **classiques** en Europe étant résolus on peut maintenant espérer qu'il sera **rapidement** ratifié et mis en vigueur.

M. Wagenmakers (Pays-Bas)

Les **Douze** se **félicitent** des progrès significatifs réalisés dans le domaine des mesures propres à renforcer la confiance et la sécurité, telles qu'elles sont exposées dans le Document de Vienne. Le nouveau système d'évaluation des informations concernant les forces militaires et les plans de déploiement d'armements et d'équipements importants grâce à des visites qui doivent être annoncées cinq jours à l'avance, est entré en vigueur le 1er juillet 1991. Les premières visites d'évaluation ont eu lieu au cours des derniers mois et ont clairement montré que ce système était valable pour promouvoir la confiance entre les Etats participants.

Les négociations en cours sur les niveaux des **effectifs** en Europe ainsi que les **négociations** concernant les mesures propres à renforcer la confiance et la sécurité représentent un pas de plus vers le renforcement de la stabilité et de la sécurité sur notre continent. Les **Douze** tiennent à souligner que la poursuite du dialogue sur la sécurité et les mesures relatives à la limitation des armements sera intégrée dans le cadre plus large du processus de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (**CSCE**). A cet égard les Etats participant à la CSCE ont **récemment** entamé **des** consultations préparatoires officielles visant à amorcer de nouvelles négociations en 1992, après la fin de la réunion de suivi de Helsinki.

Les Douze se félicitent du résultat encourageant de la récente réunion préliminaire relative à un accord sur les cieux ouverts, auquel il faut accorder une très grande priorité. Alors qu'un régime cieux ouverts introduira une nouvelle dimension de transparence propre à renforcer la confiance et fera progresser le processus de limitation des armements, les Douze sont en principe en faveur de la pleine participation de tous les Etats participant à la CSCE qui souhaitent se joindre aux négociations. Les Douze espèrent que des progrès rapides seront **faits** pour que le régime cieux ouverts soit créé le plus tôt possible.

La **Communauté** européenne et ses Etats membres souhaitent souligner que le développement futur de ce nouvel ordre de sécurité européen doit demeurer fermement- ancré dans le cadre plus large du processus de la **CSCE** qui, maintenant plus que jamais, représente un facteur important de stabilité face à des changements entre nations européennes et à **l'intérieur** de celles-ci, qui entraînent parfois des conflits.

M. Wagenmakers (Pava-Bas)

Les événements récents en Yougoslavie et en Union soviétique sont une preuve dramatique des nombreuses sources de **conflit, non** résolues et enracinées dans l'histoire qui exigent maintenant notre attention urgente. On ne saurait trop souligner que **des** solutions structurelles propices à la création d'ordres constitutionnels nouveaux et stables en Yougoslavie et en Union soviétique, y compris le plein respect **des** droits de l'homme et des libertés démocratiques, ne peuvent être trouvées que grâce à la négociation et au dialogue.

Il y a eu des initiatives spectaculaires dans le domaine de **la** limitation des armes nucléaires **depuis** la conclusion du Traité sur la réduction **des** armes **stratégiques** (START) entre les Etats-Unis et l'Union soviétique. Néanmoins, les Douze se félicitent chaleureusement de ce Traité et attendent avec intérêt **sa** prochaine ratification. Le Traité **START**, qui a permis de renforcer la stabilité grâce en particulier aux réductions substantielles **d'armes** nucléaires stratégiques les plus déstabilisantes, est une étape **dans** le processus de limitation **des** armes nucléaires et **servira de base à d'autres** mesures ébauchées récemment par les Etats-Unis et **l'Union** soviétique.

De l'avis des Douze, le désarmement nucléaire doit être appuyé et renforcé par un régime international efficace de non-prolifération des **armes** nucléaires. Les adhésions **récentes d'autres Etats** au **Traité** sur la non-prolifération des armes nucléaires, et plus spécifiquement la perspective de l'adhésion au Traité des cinq membres permanents du Conseil de sécurité des Nations Unies, consolideront le régime de non-prolifération **des** armes nucléaires existant.

Dans le domaine de la limitation des armes classiques, de nouvelles mesures doivent être examinées. C'est un domaine **où tous** les **Etats** peuvent contribuer de façon **significative** à l'objectif final d'une limitation **des** armements et d'un désarmement **à** l'échelle mondiale. La guerre récente du Golfe nous a rappelé sévèrement les graves dangers que l'accroissement **excessif** du nombre des armements d'armes classiques pose pour la paix et la **sécurité** internationales. Les Douze sont prêts **à** s'attaquer **à** ce problème à la présente **session** de la Première **Commission**.

M. Wagenmakers (Pays-Bas)

Pour compléter ce bref examen **des** principales questions en **suspens** **inscrites à** notre ordre du jour, nous nous **félicitons** des efforts de **négociations** en **cours à** Genève visant **à** surmonter les derniers **obstacles** qui s'opposent **à** une interdiction globale, effectivement vérifiable et complète **des** armes chimiques.

M. Wagenmakers (Pays-Bas)

De même, la troisième Conférence **des** parties chargée de **l'examen** de la Convention sur les armes **bactériologiques** (biologiques) ou **à** toxines qui s'est récemment tenue vient d'établir les grandes lignes d'un programme d'action visant **à** soutenir et, dans la mesure du possible, **à** renforcer l'interdiction actuelle des armes biologiques.

Le désarmement nucléaire continue d'être l'une des plus hautes priorités des Douze en matière de limitation des armements et de désarmement. Les Douze estiment que la réalisation de nouveaux progrès en **matière** de limitation des **armements** nucléaires est l'un des défis les plus graves auxquels doit faire face le monde contemporain. C'est pourquoi nous notons avec satisfaction que le processus menant **à** des réductions véritables d'armements, initié par le Traité sur les forces nucléaires **à** portée **intermédiaire (FNI)**, s'est de toute évidence accéléré depuis la signature par le Président Bush et le Président Gorbatchev du Traité sur la réduction des armes stratégiques (**START**). En acceptant pour la première fois de réduire effectivement le nombre de leurs armes nucléaires stratégiques déployées, les Etats-Unis et l'Union soviétique ont fait la preuve de leur responsabilité particulière dans le domaine de la limitation des armes nucléaires et du désarmement. Les Douze se félicitent **chaleureusement** du Traité qu'ils considéraient **comme** une pierre angulaire importante sur la voie de réductions substantielles et équilibrées **des** armes nucléaires un processus auquel ils continuent d'attacher la plus grande importance.

Par conséquent, les Douze appuient fermement l'initiative **des** Etats-Unis **de** réduire unilatéralement leurs arsenaux nucléaires, que le Président Bush a annoncée le 27 septembre. La mise en oeuvre de cette initiative entraînera une **réduction** substantielle de l'arsenal nucléaire. Les Douze espèrent que cette initiative permettra de prendre de nouvelles mesures de grande portée afin d'engendrer une plus grande **stabilité à** des niveaux sensiblement plus bas. Les Douze se félicitent de la réponse positive de l'Union soviétique, qui s'est dite prête aussi **à** réduire ses stocks d'armes nucléaires. Ils sont confiants dans l'issue des consultations futures sur ce **sujet**, y compris sur **la** défense **stratégique**. Les Douze appuient fermement les pourparlers de suivi entre les Etats-Unis et l'Union soviétique sur ces **questions**, ainsi que la poursuite sans retard des négociations sur les questions de **défense** et d'espace, notamment le lien existant **entre** les moyens offensifs stratégiques et défensifs.

M. Wagenmakers (Pays-Bas)

Avec la suppression des derniers **moyens nucléaires à portée intermédiaire d'Europe**, le Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire, qui **élimine** toute une catégorie d'armes nucléaires, a été mis en oeuvre **avec succès**. Conscients de **l'amélioration des** conditions politiques et militaires sur le continent européen, les Douze se félicitent des perspectives de **réduction** de grande portée par les Etats-Unis et l'Union **soviétique** de leurs **armes** nucléaires à courte portée.

Nous ne pouvons cependant pas fermer les yeux sur certains **événements** moins encourageants. La Communauté européenne et **ses** Etats membres sont gravement préoccupés par **les** rapports communiqués par la Commission spéciale des Nations **Unies** créée en vertu de la résolution 687 (1991) du Conseil de sécurité et **l'Agence** internationale de l'énergie atomique au **Conseil de sécurité**, qui font état de violations flagrantes par le Gouvernement iraquien de ses obligations en vertu de l'accord de garanties conformément au Traité sur la non-prolifération (TNP) et à la résolution 687 (1991).

Les **Douze** réaffirment leur attachement au principe de la **non-prolifération nucléaire** en général, et au TNP en particulier, en tant que pierre angulaire du **régime international de** non-prolifération nucléaire. **Ils** se félicitent de **l'adhésion** d'un nombre plus grand **d'Etats** au TNP. A cet égard, ils saluent **le Mozambique, l'Afrique** du Sud, la **Tanzanie**, la Zambie et le Zimbabwe qui sont **devenus récemment** parties au Traité. Avec **l'adhésion** prévue de la France et de la Chine, tous les membres permanents du Conseil de **sécurité** auront souscrit au TNP, consolidant par **là même le** caractère universel du Traité. Les **Douze** sont certains que, parallèlement à une adhésion plus large au TNP, un meilleur fonctionnement du régime de non-prolifération nucléaire actuel sera possible. **Ainsi**, compte tenu **des** événements récents, nous attendons **avec** impatience que les **divers** éléments qui composent **ce** régime soient **renforcés et**, en particulier, que l'application de **garanties** soient encore consolidées et améliorées. Nous espérons que les discussions qui ont **actuellement** lieu au sein de **l'AIEA** déboucheront rapidement sur une issue fructueuse.

Une **conférence** d'amendement du Traité sur l'interdiction partielle des essais **nucléaires** s'est **tenue** en janvier **de** cette **année**, à New York. Aucun consensus ne **s'est dégagé**, ce qui traduit les divergences de vues sur le degré

M. Wagenmakers (Pava-Bas)

de priorité qui doit être accordé à la conclusion d'une interdiction complète des essais. Néanmoins, une tendance très nette vers une limitation des essais nucléaires se dessine, comme en témoigne le nombre décroissant d'exploitations à l'heure actuelle et les Protocoles se rapportent au Traité sur la limitation des essais souterrains d'armes nucléaires (TTBT) et au Traité sur les explosions nucléaires à des fins pacifiques (PNET), signés par les Etats-Unis et l'Union soviétique en juin 1990 et ratifiés par les deux pays. L'éventualité de nouvelles limitations, comme le prévoient les Etats-Unis et l'Union soviétique, doit être débattue dans un cadre bilatéral.

Les Douze notent le rétablissement cette année du Comité spécial de la Conférence du désarmement sur une interdiction des essais nucléaires. 118 estiment que la question des essais nucléaires doit continuer d'être examinée dans ce contexte multilatéral.

Avant d'aborder les questions de désarmement global à proprement parler, je voudrais signaler l'importance croissante que revêtent les aspects institutionnels de la limitation des armements et du processus de désarmement. Au moment où nos ordres du jour et nos instances voient leur taille augmenter, il en va de même du caractère central de la diplomatie en matière de désarmement multilatéral. A ce propos, les Douze tiennent à souligner le caractère unique de la Conférence du désarmement de Genève, seule instance de négociations multilatérales sur le désarmement dans le cadre du système des Nations Unies. Nous nous réjouissons du nombre croissant d'Etats qui, bien que n'étant pas membres de la conférence, participent à ses travaux. Nous espérons que les nouvelles méthodes de travail et les nouvelles améliorations apportées au fonctionnement de la Conférence du désarmement renforceront le rôle important qu'elle joue déjà dans le domaine de la limitation globale des armements et du processus de désarmement.

La guerre du Golfe a conféré un nouveau sentiment d'urgence à l'objectif depuis longtemps recherché d'une interdiction globale, effectivement vérifiable et complète des armes chimiques. Après de nombreuses années de négociations multilatérales dans le cadre de la Conférence du désarmement de Genève, la conclusion rapide d'une convention sur les armes chimiques apparaît

M. Wagenmakers (Pays-Bas)

clairement comme une nécessité. La majeure partie du travail **préparatoire a déjà** été accompli.. **L'issue** favorable de la guerre **du Golfe** offre désormais aux **négociateurs une** chance politique que nous **ne** pouvons pas **nous** permettre de laisser **passer.** **Si nous faisons** preuve de détermination **et** d'imagination, il **nous sera possible** de mener les négociations à **leur** **étape** finale et **décisive.**

M. Wagenmakers (Pays-Bas)

A cet égard, les Douze se félicitent chaleureusement de la **révision** opportune et importante de la position des Etats-Unis, telle qu'elle **est énoncée** dans l'initiative du **Président** Bush, position qui devrait permettre que les négociations s'achèvent d'ici à la fin du premier semestre de 1992. Compte tenu des progrès déjà réalisés à Genève, ce calendrier semble tout à fait **réalisable**. Les Douze se félicitent de l'annonce importante faite par le **Président** Bush selon laquelle les Etats-Unis renoncent officiellement à l'utilisation des armes **chimiques** à quelques fins que ce soit, y compris les représailles contre un Etat quelconque, et s'engagent inconditionnellement à détruire tous **leurs** stocks dans les 10 ans suivant l'entrée en vigueur de la Convention. Cela devrait faciliter le règlement des questions en suspens, notamment la vérification. La **confiance** dans l'application de ces mesures est la norme cruciale qui permettra de mesurer la crédibilité de la future convention **sur** les armes chimiques. Par conséquent, les Douze appellent toutes les parties à la négociation à faire preuve de créativité et de volonté politique pour sortir de l'impasse sur cette question qui semble insoluble. Ils sont certains que cet obstacle et **les** autres pourront être surmontés au cours des quelques prochains mois et réaffirment leur intention d'être parmi **les** premiers signataires de la Convention. Les Douze invitent les autres Etats à faire de même, que ce soit à l'échelon national ou régional. Il ne faut épargner aucun effort pour que se réalisent les espoirs suscités par la Convention sur les **armes** chimiques, notamment l'application intégrale et opportune de l'accord décisif intervenu l'année dernière entre les Etats-Unis et l'Union soviétique sur la destruction de leurs stocks d'armes chimiques respectifs.

Si une **convention** sur les armes chimiques, qui soit globale, efficacement vérifiable et complète, est la réponse ultime au fléau de la guerre chimique, le fait que l'on détourne **actuellement** de leurs utilisations légitimes des matériaux et des techniques pour les utiliser dans la fabrication d'armes chimiques exige que des mesures immédiates et décisives **soient** adoptées à l'échelon national et international. Parallèlement avec d'autres Etats, les Douze oeuvrent pour renforcer et élargir les dispositions existantes visant à empêcher la prolifération des armes chimiques.

M. Wagenmakers (Pays-Bas)

Freiner **la prolifération des** armes chimiques et autres armes de destruction massive est un objectif pratique en cette **période** d'après-guerre du Golfe, **qui** doit d'abord être poursuivi en Iraq. La Communauté européenne et ses Etats membres tiennent **à** souligner que **l'Iraq** doit respecter intégralement **les** dispositions pertinentes de la résolution 687 (1991) du Conseil de sécurité concernant l'élimination de ses armes nucléaires, chimiques et biologiques et de ses capacités en missiles.

Enfin, tout aussi important, les Douze rappellent qu'il faut soutenir **les** pouvoirs dont a été investi le Secrétaire général pour enquêter dans les cas où il semblerait que des armes chimiques soient utilisées.

A plusieurs reprises ces dernières années, les **Douze** ont mis en garde contre la prolifération des armes biologiques. La première inspection des **armes biologiques** menée par la Commission spéciale des Nations Unies en Iraq a montré que **nos** inquiétudes étaient fondées. Contrairement **à** ce qui s'est passé pour les armes chimiques, il existe déjà **un** instrument international interdisant les armes biologiques **et à** toxines. Je songe **à** la Convention de 1972 sur **les** armes biologiques **et à** toxines. Les Douze considèrent que le renforcement de cette Convention est de la plus haute importance.

Les Douze se félicitent donc de l'issue de la troisième **Conférence** des parties chargée de l'examen de la Convention qui s'est tenue **à** Genève du 9 au 27 septembre 1991. Des progrès importants ont **été** réalisés notamment dans le domaine des mesures propres **à** instaurer la confiance. A cet égard, les Douze appellent tous les Etats parties **à** participer **à** la mise en oeuvre des mesures améliorées et élargies qui ont **été** convenues pour instaurer la confiance.

Les Douze se félicitent en particulier de l'importante décision que la Conférence a prise de créer un groupe spécial d'experts gouvernementaux pour identifier et examiner les mesures de vérification possibles d'un point de vue scientifique et technique. Les Douze soulignent qu'il importe que la Conférence reconnaisse qu'une vérification efficace contribuerait au renforcement de la Convention. Ils jugent très encourageant le fait qu'un nombre important de délégations aient manifesté leur intérêt **à** l'égard de la vérification. Cela correspond en même temps **à** une prise de **conscience** croissante de la part de la **communauté** internationale des risques de prolifération **et à** un progrès vers l'ouverture en matière de contrôles multilatéraux. Les Douze espèrent que cet **intérêt** sera reflété dans une vaste

M. Wagenmakers (Pays-Bas)

participation aux travaux du groupe d'experts. Ils pensent que les débats lors de la troisième **Conférence** des parties **chargée** de l'examen de la Convention et la **Déclaration** finale adoptée par la **Conférence** ont **souligné** l'importance **de** cet **instrument** international en tant que norme faisant autorité contre **l'utilisation des** armes biologiques et **à toxines**, norme qui mérite pleinement notre appui maintenant et **à l'avenir**. Les **Douze** espèrent sincèrement que les décisions prises par la **Conférence d'examen** encourageront les Etats, qui ne sont pas **encore** parties **à** la Convention, **à** y adhérer sans retard.

La Communauté européenne et **ses** Etats membres réaffirment l'importance qu'ils attachent à la limitation des armements et aux mesures de **désarmement à l'échelon** régional. La limitation des **armements** et les **progrès en matière** de désarmement **à l'échelon régional faciliteront, avec les négociations** bilatérales et **multilatérales**, la **limitation des** armements **et les efforts de désarmement à l'échelon mondial**. Les **initiatives** dans ce domaine doivent prendre **en** compte les caractéristiques particulières de **chaque région**, mais certains principes généraux peuvent **être** tirés de l'expérience **acquise** jusqu'à présent. La conclusion positive **en** novembre dernier du Traité sur les forces **armées** classiques **en** Europe • t l'adoption simultanée d'une **nouvelle** série importante de **mesures** propres **à** instaurer la confiance et la sécurité **par** les Etats participant à la Conférence sur la sécurité **et** la coopération en Europe méritent d'être évoquées dans **ce** cadre. L'un **de nos** partenaires a pris une initiative visant **à** réaliser 1% désarmement régional dans une partie **des** Balkans.

Comme le **montre l'expérience** européenne, les mesures de confiance telles que **l'échange** d'informations sur les structures militaires et les déploiements **des forces**, la notification préalable de **mouvements** militaires importants, l'invitation obligatoire d'observateurs et **les** inspections sur place, amèneront davantage d'ouverture, de transparence et de prévisibilité **dans** les activités militaires.

Deuxièmement, la limitation des armements et **les** mesures de désarmement **à l'échelon régional devraient viser**, au départ et en priorité, les capacités **et** les **déséquilibres** militaires les plus **déstabilisateurs**, tels que la capacité de lancer des attaques surprise ou de mener des opérations offensives de vaste portée.

M. Wagenmakers (Pays-Bas)

Troisièmement, le processus d'adoption par tous les pays de structures militaires défensives amènerait un équilibre militaire au plus bas niveau **des forces armées** et des **armements**, dans des conditions de sécurité égales et non réduites pour tous les participants.

Quatrièmement, la limitation des armements et les mesures de désarmement à l'échelon régional doivent être appuyées par des dispositifs de vérification **adéquats**. Enfin, et tout aussi important, la limitation des armements et les mesures de **désarmement** dans une **région** ne devraient pas conduire à un accroissement **des transferts d'armes** vers d'autres régions.

Des mesures telles que **celles** que je viens de décrire devraient être prises dans la région elle-même et y être appliquées, mais des initiatives de **l'extérieur** peuvent s'avérer nécessaires pour jouer un rôle de catalyseur. C'est assurément le cas en ce qui concerne **le Moyen-Orient**, où la limitation des armements et des mesures de désarmement s'imposent de façon prioritaire. A cet égard, la Communauté européenne et ses Etats membres **appellent** sans **équivoque** l'objectif consistant à limiter les armements et à instituer des mesures de désarmement au Moyen-Orient, y compris la création d'une zone exempte d'armes de destruction massive et la possibilité d'envisager des mesures de réduction des armes classiques. Ils rappellent les diverses propositions faites dans ce sens par le Président Mubarak, et se félicitent de **l'initiative** du Président Bush qui a opportunément proposé de limiter les armements dans cette région, ainsi que de l'initiative de désarmement mondial suggérée par le Président Mitterrand et de la proposition connexe sur les armes classiques faite par le Premier Ministre Major. Les Douze appellent tous les Etats de la région à se joindre aux efforts internationaux en cours visant à débarrasser le Moyen-Orient du fléau de la guerre.

Maintenant que le monde a surmonté de façon irréversible les divisions Est-Ouest et la course aux armements pour entrer dans une ère de coopération internationale accrue, les niveaux excessifs d'armes classiques détenus par de nombreux Etats sont une anomalie dangereuse. L'agression de l'Iraq contre le **Koweït** et la **guerre** du Golfe qui a suivi illustrent bien la menace **permanente** que l'acquisition sans discrimination d'arsenaux massifs par certains Etats **représente** pour la paix et la stabilité régionales et, en fait, pour la sécurité internationale dans son ensemble. Si elle veut prévenir la

M. Wagenmakers (Pays-Bas)

répétition de tragédies comme celle qui a marqué le Golfe, la communauté internationale doit chercher les moyens **de** refuser aux Etats les **instruments** qui leur permettent **de** semer la guerre et la destruction. Les missiles capables **de** libérer des **armes** de destruction massive sont un exemple particulièrement notoire **à** cet égard. C'est la raison pour laquelle les Douze réaffirment leur appui aux directives du **régime** de contrôle de la technologie des missiles.

Nous sommes conscients **des** difficultés théoriques et **pratiques** que pose le renforcement du contrôle du commerce florissant des armes sur le plan international. Les Douze reconnaissent le droit **à** la légitime défense consacré **à l'Article 51** de la Charte **des** Nations Unies et acceptent que pour **être à même d'exercer** ce droit beaucoup **d'Etats** dépendent des importations d'armes. Mais alors que chaque Etat devrait jouir des moyens **d'assurer** sa sécurité conformément **à** la lettre **et à** l'esprit de la Charte, **ses** stocks d'armes **ne** devraient pas dépasser **ceux** dont il a légitimement besoin **pour** assurer sa défense, au point de constituer de par leur existence même une menace pour les pays voisins. Obtenir une plus large acceptation **de cette** notion de suffisance raisonnable est l'une des principales **difficultés** pratiques **que** nous connaissons dans cette période d'après-guerre du Golfe.

Etant donné que dans ce **domaine** aucun accord international n'existe ou n'est **en** cours de négociation, nous devons innover et **trouver**, dans ce cas échéant, un terrain nouveau. La Communauté **européenne et** ses Etats membres, de **leur** côté, sont résolus **à** s'attaquer **à** ce problème **et à** rechercher une solution, **comme** ils l'ont indiqué clairement dans la Déclaration sur la non-prolifération et l'exportation des armes, publiée par le Conseil **de** l'Europe lors de sa toute dernière réunion, en juin, **à** Luxembourg.

Dans la perspective d'une union politique et dans le cadre **de** leurs consultations internes, les Douze tiennent **à** mettre au point, sur la base d'une série **de** critères communs, une façon commune d'aborder l'harmonisation de leurs politiques intérieures. **Sur** le plan international, les Douze sont convaincus que des **mesures** de vaste envergure sont immédiatement **nécessaires** pour **favoriser** la **modération** et la transparence des transferts d'armes classiques et des techniques **à** des fins militaires, en particulier **à** destination de régions **où règne** la tension.

M. Wagenmakers (Pays-Bas)

Avant toute chose, les Douze soulignent que l'ouverture et la transparence, qui sont désormais des principes bien établis en matière de limitation de l'armement et de mesures de confiance, doivent être étendues au commerce international des armes classiques et de la technologie militaire. Plusieurs initiatives ont déjà été prises dans ce sens.

Sur le plan régional, des propositions sont envisagées dans le cadre des négociations relatives aux mesures de confiance et de sécurité, à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE), propositions visant à assurer l'échange annuel d'informations sur la production et l'exportation d'équipements militaires.

Sur le plan mondial, les Douze accordent la priorité la plus élevée à la création rapide d'un registre des Nations Unies universel et non discriminatoire faisant état des transferts d'armes classiques. Ils notent avec reconnaissance que cette initiative a déjà obtenu un appui étendu, aussi bien de la part des pays bénéficiaires que des pays fournisseurs, y compris les sept pays les plus industrialisés et les cinq membres permanents du Conseil de sécurité. Dans ce contexte, ils félicitent de ce que ces Etats - qui sont impliqués dans la majeure partie des transferts d'armes classiques - se soient déclarés prêts à s'attaquer à ce problème inquiétant.

L'excellent rapport présenté de façon fort opportune par le Groupe d'experts gouvernementaux sur la façon de promouvoir la transparence dans les transferts internationaux d'armes classiques, créé sous l'égide du Secrétaire général de l'ONU, donne davantage de poids à cette proposition de registre. A notre avis, ce registre pourrait servir plusieurs objectifs : il répond à la nécessité d'une plus grande ouverture et transparence; il permettrait de donner rapidement l'alerte en cas de tentatives faites pour accumuler des armes au-delà d'un niveau raisonnable. Enfin, la création d'un registre constituerait une première mesure pratique dans un processus plus étendu visant à réduire les transferts d'armes irréfléchis et déstabilisateurs.

Les Douze figurent donc au nombre des auteurs initiaux d'un projet de résolution sur la création d'un registre, dont la Première Commission sera saisie à la présente session. Quant aux modalités pratiques du registre, les Douze préconiseront un système clair, facile à gérer et prêt à être adopté immédiatement. Par la suite, des améliorations pourront bien entendu être

M. Wagenmakers (Pays-Bas)

envisagées à la lumière de l'expérience acquise. Nous voulons croire que ces différents éléments **s'imposeront** à la Première Commission et nous demandons **la** coopération et l'appui de tous les Etats pour obtenir des **résultats** substantiels dans ce domaine.

Outre la création d'un registre universel des transferts d'armes, les Douze demandent instamment aux fournisseurs aussi bien qu'aux acheteurs d'armes classiques de faire preuve de responsabilité et de modération dans un domaine où la modération a dans certains cas manifestement fait défaut, au détriment de la sécurité régionale et mondiale.

M. Wagenmakers (Pays-Bas)

La **modération** est particulièrement nécessaire dans le cas d'**armes** déstabilisatrices comme **les** missiles balistiques. Elle pourrait déjà contribuer en soi **à l'établissement** d'un schéma plus raisonnable des transferts d'armes. Les dispositions du Traité sur les forces conventionnelles en Europe, dont l'objectif est **d'empêcher** le transfert de surplus d'armes **des** pays extérieurs **à la région** visée par le Traité, constituent **à cet égard** une évolution louable.

Troisièmement, les Bourse **se** féliciteraient de l'établissement d'un dialogue entre pays **acheteurs** et fournisseurs, dans le but de convenir d'un code de conduite régissant **les** transferts d'armes. Nous restons **ouverts à** tout examen futur de la question du commerce des armes sous tous ses aspects, **à l'Organisation des Nations Unies** et dans toute autre instance multilatérale appropriée.

La transparence en matière de transferts d'armes internationaux n'est **qu'un** seul aspect, quoique important, d'une **plus** grande franchise et d'une information **objective** dans le domaine militaire en **général**. Les Douze n'ont cessé de prôner la transparence, dans laquelle ils voient un moyen de renforcer la confiance mutuelle et la sécurité en général. En conséquence, les Douze continueront **à appuyer** l'établissement de rapports annuels sur les budgets militaires et **à demander** que cette **pratique se généralise**.

Comme on le verra certainement dans le rapport de l'année prochaine, **l'importance** croissante de l'information **objective** dans le domaine **militaire** est bien reflétée dans la session de cette année de la Commission du désarmement. A ce propos, les Douze notent **avec** satisfaction le renouveau d'intérêt que la réforme de la Commission a donné aux délibérations de celle-ci cette **année**.

En termes plus généraux, les mesures énergiques prises par le mécanisme du désarmement **des Nations Unies**, notamment dans le domaine de la vérification, montrent la vitalité actuelle **du** processus de limitation des armements et de désarmement. Les Douze félicitent le Département des affaires du **désarmement** de ses efforts dynamiques visant à promouvoir les **dimensions multilatérales** du processus de limitation **des armements et de désarmement**. De même, **les différents** documents de recherche publiés par l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement **en 10 ans d'existence**, ainsi que **les activités** utilement entreprises par **les** centres régionaux **des**

M. Wagenmakers (Pays-Bas)

Nations Unies pour la paix et le désarmement, ont contribué à éclairer davantage le rôle que jouent les Nations Unies en ce qui concerne la limitation des armements et le désarmement.

Dans le sillage **des progrès récents** en matière de limitation **des armements** et de désarmement, on constate des réductions **substantielles des dépenses militaires** dans de nombreux Etats. **Si de telles réductions seront sans aucun doute salutaires à long terme, elles peuvent entraîner des ajustements économiques douloureux à court terme.** La Communauté européenne et ses Etats membres reconnaissent que le **passage d'une économie dominée par la production militaire à une économie civile est devenu la préoccupation majeure d'un nombre croissant d'Etats.**

Toutefois, il n'existe pas de schéma **directeur** unique pour **reconvertir** les ressources de **défense en industries civiles.** **Les différences entre les systèmes économiques et politiques existants réduisent les chances d'arriver à une façon commune d'aborder la question de la reconversion.** Selon nous, le **processus de reconversion** peut par **conséquent être géré** au mieux selon une méthode équilibrée et pragmatique qui réponde **aux conditions spécifiques** existant dans chaque pays. Ainsi, dans une **économie de marché,** la reconversion prendra **essentiellement la forme d'une** réaction économique naturelle au problème consistant à adapter l'offre à la demande dans le domaine de l'industrie civile. La **faisabilité technique et économique,** plutôt que **l'opportunité politique, sera donc le facteur clé** déterminant l'ampleur et le rythme du processus de reconversion.

Cela signifie aussi que nous ne devons **pas** considérer la reconversion comme une **condition préalable à l'instauration de la paix et de la sécurité** internationales. En **même temps,** les Douze estiment que les **gouvernements devraient profiter des structures de coopération existantes, aussi bien au niveau national qu'international, susceptibles de faciliter les processus nationaux de reconversion.**

Il nous appartient maintenant de sauvegarder l'esprit de **coopération internationale** que nous avons fait naître et d'aller de l'avant. **Comme je l'ai déjà dit, nous ne pouvons pas nous permettre de laisser passer des occasions précieuses, surtout dans le domaine de la limitation des armements et du désarmement** qui, nous le savons tous, est tellement **influencé par les contre-courants des relations internationales.**

M. Wrogenmakers (Pays-Bas)

Les **Douze** sont **certain**s que la Première Commission apportera **son** plein **concours** à la recherche de solutions **communes** à nos problèmes communs de sécurité. Ces **dernières années**, la Première **Commission** a montré qu'elle était de plus en plus capable de **faire passer l'efficacité** avant la rhétorique, la souplesse avant le **dogmatisme**. Une **meilleure** rationalisation de **ses** procédures et **l'allègement** de son ordre du jour devraient permettre à notre **Commission** d'attaquer de manière décisive les **vrais** problèmes de l'heure.

Comme **les** années précédentes, la **Communauté** européenne et ses États membres continueront à promouvoir un plus large consensus **sur** un nombre réduit de résolutions. **Toujours** soucieux de voir définir des priorités, les **Douze** suggèrent que l'on recoure de plus en plus fréquemment à un examen bisannuel ou pluriannuel des questions inscrites à l'ordre du jour de la **Commission**. Ils demandent **aux autres États** de **s'associer** à ces efforts pratiques visant à accroître au maximum la contribution de la Première Commission à la **cause** du désarmement.

M. SOMAVIA (Chili) (interprétation de l'espagnol) : **Monsieur** le Président, au nom de la **délégation** chilienne, qu'il me **soit permis** de vous féliciter de votre élection à la présidence de la Première Commission. **Nous** savons que vos **talents** de fin diplomate contribueront de manière décisive à l'obtention de résultats positifs à la présente session. En outre, en tant que **Chilien**, j'éprouve un plaisir particulier à voir un ancien activiste de **l'historique** syndicat Solidarité à la tête de **nos** travaux. Vous **êtes** un **symbole** vivant des changements **survenus** récemment dans le monde.

Je souhaite de même **féliciter** les vice-présidents, M. **Ahmet Nazif** Alpman, de Turquie, **l'Ambassadeur** Sedfrey **Ordonez**, des Philippines, et notre très bon ami et collègue, M. Pablo Sader, d'Uruguay, qui représente l'Amérique latine au **sein** du **Bureau**. Je tiens **aussi** à féliciter notre cher ami, M. **Akashi**, **Secrétaire** général adjoint aux affaires du désarmement, qui pendant toute cette **année** de grands changements, **s'est** acquitté de sa tâche avec perspicacité et avec beaucoup d'énergie et de sensibilité, incitant à la **réflexion** sur des problèmes complexes, ce qui est l'une des principales **tâches** des Nations Unies. Enfin, je félicite **l'Ambassadeur** Komntina du travail qu'il a **accompli** en tant que Secrétaire **général** de la Conférence du désarmement, travail grâce auquel, dans cette phase des relations internationales, nous pourrons peut-être progresser **sur** des questions jusqu'ici limitées.

M. Somavía (Chili)

Enfin, bien qu'on ait **déjà** rendu hommage à l'**Ambassadeur Alfonso García Robles**, je ne saurais manquer d'ajouter une **brève** note personnelle, pour parler d'un autre type de solidarité. Je veux parler de **sa** solidarité à toute épreuve avec la lutte du peuple chilien pour retrouver la démocratie. C'est un aspect différent de celui que tous les membres de la **Commission** connaissent de lui, **solidarité** dont j'ai personnellement eu **l'expérience** pendant une **période** d'exil politique au Mexique. Il a symbolisé la **défense** des grandes valeurs universelles, et pas seulement en **matière de désarmement**.

La présente session amorce **ses** travaux sous des **auspices** favorables en matière de désarmement. Nous **commençons** à voir les premiers résultats pratiques de la fin de la guerre froide et de la fin de l'affrontement idéologique sans merci, qui ont tant nui à l'humanité. Nous **sommes** heureux des décisions prises par les Etats-Unis et l'Union soviétique concernant la réduction et l'élimination des armes nucléaires à **courte portée** et des **missiles** balistiques intercontinentaux ainsi que du moratoire **sur les essais** nucléaires. Nous applaudissons **aussi** à la **décision** prise de **réduire** sensiblement les dépenses mondiales **consacrées** à la défense au cours des années à venir. Il aurait pourtant été plus significatif, alors que nous abordons une nouvelle **époque** que ce soit aux **Nations Unies** que ces décisions soient annoncées pour la **première** fois. Un tel geste aurait **renforcé l'Organisation** et aurait montré symboliquement une **volonté** de voir les Nations Unies jouer un rôle important en **matière** de désarmement.

Malheureusement, nous constatons que **jusqu'à présent**, les grandes puissances persistent dans des **attitudes** qui empêchent les instances multilatérales de s'acquitter jusqu'au bout des **tâches** pour lesquelles elles ont été créées : l'Assemblée **générale**, en tant qu'instance **supérieure** de dialogue et d'orientation politique de **la communauté internationale dans son ensemble**, la Commission du désarmement, **en** tant que principal forum technique qui bénéficie d'une large représentation et la Conférence du désarmement, en tant qu'organe de négociation mais limité quant à **sa** composition.

C'est dans cet esprit que je lance un appel à l'Assemblée générale pour que pendant cette session, elle demande **instamment** aux **membres** de la **Conférence** du désarmement de terminer en 1992 les consultations concernant son

M. Somavía (Chili)

expansion et de se prononcer sur les demandes qui ont **été** présentées par **certains** pays, dont **le** Chili, qui souhaitent devenir membres de cet organe.

Nous devons redire notre inquiétude face au désaccord que l'on note au sein de la **Conférence** du désarmement sur des sujets aussi sensibles que le désarmement nucléaire et la détérioration **croissante** de l'équilibre écologique. Etant **donné** qu'il n'y a pas, par ailleurs, de mandat de négociation dans les comités pertinents, nous ne pouvons que critiquer le manque de volonté politique pour réaliser des progrès réels dans le domaine du désarmement **multilatéral**. Néanmoins, nous estimons que des initiatives comme le projet de traité **sur** l'interdiction **complète** des essais nucléaires, présenté par la Suède, constituent des efforts positifs, que nous allons analyser comme il convient.

Les résolutions que la Première Commission adopte chaque année doivent évoluer pour devenir des normes juridiques plus contraignantes propres **à** renforcer la paix et la **sécurité** internationales. Conscient de cette situation, mon gouvernement, avec les Gouvernements argentin et brésilien, a souscrit, au début du mois dernier, **à** l'Accord de Mendoza sur l'interdiction complète des armes biologiques et chimiques, instrument auquel l'Uruguay a déjà adhéré et qui est ouvert **à** la participation de tous les autres pays latino-américains. Cette mesure propre **à** accroître la confiance à l'échelon régional, qui confirme des déclarations **unilatérales** sur la non-possession d'armes biologiques et chimiques, contient des mécanismes prévus dans la convention **à venir** sur les armes chimiques, que négocie la Conférence du désarmement, tout en encourageant sa conclusion et son entrée en vigueur dans les plus brefs **délais**.

De plus, le gouvernement du président, M. Aylwin, conscient de l'importance du Traité de Tlatelolco, a de même prévu **les** mesures **nécessaires** pour **quo**, avec **les** autres pays latino-américains qui se trouvent dans la même **situation** que le Chili, soit négociée la mise en oeuvre du dispositif prévu par cet instrument fondamental en matière de **désarmement**.

Le Chili ne veut pas **d'armes** nucléaires dans la région, que ce soient les siennes ou celles **des** autres. **Elles** ne sont pas nécessaires. Au contraire, elles constituent des sources de méfiance et leur simple existence **suscite des** frictions **et** des risques politiques et **écologiques**. Le moment est venu **de**

M. Somavía (Chili)

commencer à réfléchir sur la légalité **internationale** des armes **nucléaires**. Dans quelle mesure leur simple existence, plus qu'une source de sécurité collective, est en fait un crime potentiel contre l'humanité? Existe-t-il une différence réelle, **d'un point de vue moral**, entre les souffrances et les ravages massifs occasionnés par les armes chimiques, que nous sommes disposés à proscrire, et ceux qui découlent du recours aux armes nucléaires? sous l'angle juridique et humanitaire, les motifs qui nous poussent à interdire les unes comme les autres sont tout aussi valables.

Les diverses initiatives destinées à permettre à **l'ONU** d'établir un registre des armes classiques méritent tout notre appui. Cela est si vrai que notre pays, à la dernière réunion de l'Organisation des Etats américains (OEA), a parrainé, avec l'Argentine, le Brésil et le Canada, une proposition analogue d'une portée régionale. Néanmoins, il faut souligner que **tant** le Chili que d'autres pays de la région d'Amérique latine ont des observations à faire sur ces propositions. Ces observations portent sur le caractère obligatoire que l'on souhaite donner au **registre** et sur le fait que des **aspects** tels que la production interne d'armements et sa limitation ainsi que le problème du trafic illicite d'armements n'en font pas partie. **Il** faut, en outre, donner au registre un caractère vraiment universel et non discriminatoire et faire en sorte qu'il respecte le **principe** de la légitime défense des **Etats**.

Par ailleurs, mon gouvernement estime que, **même** si l'initiative est peut-être **l'une** des plus pertinentes parmi celles présentées à la Première Commission ces derniers temps, elle ne constitue cependant qu'un pas de plus dans le processus de désarmement, qui **doit** être complété par **des** mesures plus profondes et complètes sur l'élimination **des** armes nucléaires et de destruction massive.

Le Gouvernement chilien constate avec regret qu'une question essentiellement politique, comme la possibilité de rehausser la notion **de** sécurité au moyen d'éléments non militaires - tant **de** fois signalée par le Chili dans divers **forums** des Nations Unies - ne réussit pas à trouver sa place dans les travaux de la Première Commission. Ces **nouveaux éléments de** la notion de sécurité, qui englobent non seulement les aspects militaires du désarmement mais toutes les menaces présentes ou futures qui minent

M. Somavía (Chili)

insidieusement la stabilité locale, régionale et mondiale, le développement économique et la dignité humaine, supposent que l'accent soit mis pendant les négociations sur la création d'un lien pertinent entre le **désarmement** et le développement, ce qui nous permettrait **de** consacrer réellement au développement économique et social les fonds affectés aux dépenses en armements qui ne jouent pas un rôle de dissuasion et qui ne se justifient pas dans le cadre de la légitime défense.

M. Somavía (Chili)

A ce sujet, nous estimons particulièrement pertinente la Déclaration de Stockholm du 22 **avril** 1991, que mon gouvernement a signée et qui renvoie aux dividendes de la paix, concept si souvent mentionné mais **aussi** tellement insaisissable. Elle traite du transfert vers la coopération internationale des économies réalisées dans le domaine de l'acquisition d'armes et de la création d'un système global d'urgence **pour** la prévention **des** conflits. Mon gouvernement soutient pleinement de telles initiatives.

Néanmoins, nous connaissons bien les grandes difficultés qui commencent à se manifester dès qu'il s'agit de la **concrétisation** matérielle et financière de ces **fameux dividendes** de la **paix**. Sont alors invoqués des problèmes de déficit **budget** e à combler, de balance des paiements à équilibrer, d'impératifs nationaux, **de** coûts **de** destruction des armes et de reconversion industrielle, d'insuffisance de la croissance économique, de passage à l'économie de marché et de nombre d'autres qui se font jour pour expliquer que la satisfaction des besoins de développement des pays en développement doit être de nouveau différée. Cela nous rappelle la facilité et la rapidité avec lesquelles près **de** 45 milliards de dollars ont été réunis pour mener la guerre du Golfe, de même que l'impossibilité systématique d'agir de façon créatrice, **résolue** et imaginative en matière de financement pour le développement.

Cela m'amène à penser que, en **fin** de compte, les vrais dividendes de la paix ne se ramènent pas seulement à une question de concurrence pour les fonds dégagés par suite des nouveaux budgets militaires, aussi importants soient-ils. Les véritables dividendes de la paix sont d'ordre politique, intellectuel et culturel. Le principal dividende de la paix doit provenir de notre capacité de réfléchir aux problèmes de la paix et de la **sécurité** avec un esprit ouvert et des conceptions modernes. Nous devons d'abord reconnaître que la division idéologique du monde a occulté d'autres **problèmes** de sécurité aussi, voire plus important⁵ que l'affrontement entre les **superpuissances**. Mais, qui plus est, la guerre froide a déformé intellectuellement **l'identification** des problèmes en les définissant en fonction **de** la dichotomie "amis ou ennemis" et non en fonction de valeurs permanentes.

L'exemple le plus frappant qui illustre cela réside dans la manière dont on s'est servi de concepts aussi graves que les droits de l'homme et la démocratie. Par voie de conséquence, la guerre **froide** a été source **de** grande

M. Somavía (Chili)

insécurité personnelle et familiale pour des millions de personnes à travers le monde, non pas tellement par crainte d'un holocauste nucléaire, mais parce que **la** lutte pour les droits de l'homme et la démocratie a **été** un facteur subordonné, secondaire et toujours mineur face au grand objectif de victoire à remporter contre l'autre superpuissance et ses alliés. Au nom de Sa lutte pour la liberté, des dictatures de tout type ont **été** défendues, protégées et aidées. C'est là une triste réalité au plan **philosophique** et moral.

Cette expérience et cette leçon du passé récent nous obligent à nous **demander** comment nous voulons identifier et définir maintenant les problèmes de sécurité dans le monde de l'après-guerre. Le Gouvernement chilien, comme **j'ai** eu l'occasion **de** le réaffirmer dans diverses instances des Nations Unies, **juge indispensable** de réfléchir sur la nature des principales sources contemporaines d'insécurité et des instruments les plus adéquats pour y faire face. Dans ce but, je **souhaite** faire part à la Commission de quelques éléments de réflexion.

Premièrement, depuis la fin de la seconde guerre mondiale, **l'Etat** s'est retrouvé au premier plan en matière de sécurité internationale, ce qui a minimisé l'ensemble des problèmes liés à la sécurité individuelle et sociale des personnes. Nous devons aujourd'hui reconnaître que la sécurité des personnes est aussi, voire plus importante que **la** sécurité de **l'Etat**, et surtout que l'une ne peut s'obtenir au détriment de l'autre.

Deuxièmement, dans le monde contemporain, les principales sources **d'insécurité** pour les citoyens sont d'ordre économique, social et écologique. Selon la perception populaire, l'insécurité sociale est issue de la pauvreté, du chômage, de la violence criminelle et politique, des drogues, de **la** croissance démographique et de la détérioration de l'environnement, entre autres. Cela est **particulièrement** vrai pour les pays du tiers monde. Et nous observons que cette source **d'insécurité** ne peut **être** combattue par les **armes**, mais plutôt par des outils politiques et sociaux et par différentes **formes** de coopération internationale.

Troisièmement, nous devons supposer que, après **la** guerre froide, la sécurité sera de plus en plus interdépendante. Ce qui signifie qu'il n'y aura pas de sécurité dans le Nord s'il n'y en a pas dans le Sud, qu'il n'y aura pas de sécurité pour ceux qui **connaissent** le bien-être si des solutions ne **sont**.

M. Somavía (Chili)

pas trouvées à l'insécurité sociale de ceux qui vivent **dans** l'incertitude, et que ni nos **sociétés** ni le monde ne seront stables si on ne remédie pas simultanément aux **diverses** situations d'insécurité dans tous les pays.

Quatrièmement, comme nous le savons tous, l'absence de risque de conflit global et les changements politiques favorables à la démocratie et au marché créent de nouveaux foyers de **tension** ou ont attisé **des** foyers latents. Les situations régionales seront davantage au centre du débat international, ce qui engendrera de nouvelles responsabilités pour les pays de la région concernée, comme le démontre le cas **d'Haïti** en Amérique latine et aux Caraïbes, pour lequel l'Organisation des Etats américains a agi avec **fermeté** et détermination pour exiger le rétablissement du gouvernement légitime.

Mais les nouvelles situations que nous connaissons permettent aussi de jeter un regard neuf sur des concepts qui, pendant la guerre froide, ont reçu des interprétations idéologiques favorables à un **côté** ou à l'autre. Je pense ainsi au concept de **zone** de paix. Il est indubitable qu'il peut être d'une grande utilité au plan régional. L'Amérique latine et les Caraïbes s'orientent dans cette direction. Le Brésil a eu l'idée, il y a plusieurs années, de proposer une **zone** de paix dans l'Atlantique, que l'Assemblée générale a **approuvée**. Le Pérou a fait une suggestion analogue pour le Pacifique. Les gouvernements **centraméricains** débattent actuellement de la création d'une zone de paix centraméricaine, et le **Président** Borja, de **l'Equateur**, a récemment avancé l'idée, devant **l'Assemblée** générale, d'une **zone** de paix sud-américaine. Tout cela s'inscrit dans un nouveau processus actif d'enrichissement de concepts et de revalorisation d'autres concepts mis à l'écart par la dynamique de la guerre froide et la simplification idéologique qu'elle a représentée pour l'humanité. Ainsi, il est possible d'envisager dans le **même** ordre d'idées, suivant en cela le bon exemple donné par la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, la convocation de conférences régionales ou sous-régionales sur la sécurité qui aborderaient progressivement les situations régionales dans le cadre des nouvelles réalités.

M. Somavía (Chili)

Comme je l'ai **déjà** mentionné, il **est évident** que **les problèmes relatifs** aux drogues, **à** l'environnement et autres questions analogues, sont aussi des **problèmes** de sécurité, mais ces **problèmes** ne **sont** pas de même **nature** que ceux qui sont discutés au Conseil de sécurité ou même ici **à** la Première Commission. **Nous** commençons à identifier des **problèmes de** sécurité qui, comme on l'a déjà dit, conformément **à** la vision actuelle de ce concept, montrent qu'il est nécessaire d'accorder toute l'attention voulue aux dimensions économique, **sociale et** écologique de ceux de ces problèmes qui sont traités au Sein des **Deuxième** et Troisième Commissions de **l'Assemblée générale**.

La relation qui **existe** entre le désarmement et la sécurité **internationale** apparaît aujourd'hui de façon plus évidente que jamais. Nous ne pouvons ignorer **Pea** sources d'insécurité qui affectent les êtres humains, les familles, les communautés, **les Etats et** l'humanité **tout entière**. L'instauration d'un nouvel ordre international exige que l'on prenne en considération les aspirations légitimes de **tous** les pays du monde. Le **désarmement** doit être un processus mondial qui, tenant compte des caractéristiques propres **de** chaque région, entraînera **une amélioration** réelle **des** conditions de vie **des** pays en développement.

Les **Nations** Unies sont l'enceinte appropriée où pourra se dégager une vision commune de ce que devrait être la sécurité au cours **de** la décennie des années 90. Ne manquons pas cette occasion, peut-être unique dans l'histoire, de faire des progrès réels dans le **développement** d'idées et d'activités politiques visant à promouvoir la paix et la sécurité internationales.

M. ZLENKO (Ukraine) (interprétation du russe) : Monsieur **le** Président, qu'il me soit permis tout d'abord d'exprimer ma **satisfaction à** VOUS voir, **vous** un représentant d'un pays voisin et ami de **l'Ukraine**, diriger **les** délibérations de la Première Commission. Je tiens **à** vous souhaiter, ainsi qu'aux autres membres du bureau, tout **le** succès possible dans **l'accomplissement des tâches qui seront** confiées **à la Commission à cette** quarante-aixième session de l'Assemblée générale.

Les événements mouvementés de ces **quelques** dernières années ont changé de façon spectaculaire le paysage politique **mondial**. Des Structures d'un nouvel **ordre** mondial prennent forme sur la base de la coopération, de **l'interaction**

M. Zlenko (Ukraine)

et de la confiance. La Charte de Paris pour une Nouvelle Europe, le Traité sur les forces **classiques en Europe**, la signature par l'Union soviétique et les Etats-Unis du Traité **sur la** réduction des armements stratégiques (**START**) et les initiatives audacieuses récemment prises par les Etats-Unis et l'Union soviétique dans le domaine du désarmement nucléaire, voilà autant de mesures qui viennent renforcer les bases d'un système de sécurité **fondamentalement nouveau** reposent sur une coopération **et** une interaction mutuellement **avantageuses**. Autrement dit, **le** monde **est** devenu un lieu beaucoup plus sûr où vivra, **et** la menace d'une conflagration entre super-puissances a disparu de **l'horizon politique**.

Le caractère indivisible et intégral **de la sécurité** a **été** rendu évident par les liens intrinsèques entre **ses** dimensions militaire, politique, écologique, **économique** et humanitaire. Cependant, la fin des affrontements **militaires** et les **réductions dans** ses capacités militaires, obtenues **essentiellement** par **le** désarmement et le contrôle **des armes**, mais **aussi** par la réduction **et la** limitation des **activités** militaires, demeurent au centra de tout concept **multidimensionnel** de **sécurité**. Ce proceaaaua devrait assurément **être constant** et bien équilibré et devrait **s'étend e** à toutes les nations et à toua les types **d'armes**. A cet égard, chaque paya se **doit** d'assumer **sa part de** reaponaabilité pour ce qui est de la situation dans le monde, tandis que les **Nations Unies** devraient éveiller en chaque nation le sentiment de son devoir. Parmi les **aspecta** militaires de la sécurité, les armes nucléaires et, **par** conséquent, le désarmement nucléaire, sont des questions fondamentales dans le monde contemporain.

L'Ukraine **a** de tout temps préconisé l'élimination de tous les arsenaux nucléaires. Noua sommes convaincus qu'un système de sécurité internationale efficace, équilibré et **réel**, pourrait empêcher ou, le **cas** échéant, freiner **toute** agression, grâce à un effort **internaticnal** commun, **sans** qu'il soit nécessaire de **faire** appel au recours ou **à** la menace du recours aux armes nucléaires.

Le 24 août de cette année, le Parlement de l'Ukraine a proclamé l'indépendance de **l'Etat** ukrainien, et des dispositions d'exécution ont **immédiatement** suivi. Entretemps, noua escomptons que cette décision **sera** endossée, par voie de référendum, le 1er décembre de cette année.

M. Zlenko (Ukraine)

La Parlement de la **République** a décréta que toutes **les forces armées** se trouvant **en territoire ukrainien** relevaient de sa juridiction. L'opinion **publique** mondiale et les milieux dirigeants de **nombreux pays** se sont parfois inquiétés à ce sujet, **se** demandant si l'indépendance ukrainienne n'allait pas **avoir pour conséquence** l'apparition d'une nouvelle puissance nucléaire. Je tiens d'emblée à vous rassurer : **ces** préoccupations ne sont pas fondées. Bien au contraire, je suis convaincu que la politique constamment **préconisée** par l'Ukraine en faveur de l'élimination des armes nucléaires a contribué aux **mesures** de désarmement nucléaire coordonnées de vaste portée annoncées par le **Président** Bush et le Président Gorbatchev et aidera à la mise en oeuvre de ces **mesures**.

Nous souhaitons que **toutes** les armes nucléaires qui se trouvent sur notre territoire soient détruites aussitôt que possible. Je voudrais citer à cet **égard** ce qu'a dit **Léonid** Kravchuk, Président de la Rada Suprême, le Parlement ukrainien, dans sa déclaration du 30 septembre **dernier**, au cours du débat **général** à la **présente** session de **l'Assemblée générale** :

"L'Ukraine ne cherche pas à posséder d'armes nucléaires. Elle a l'intention de **devenir** partie au Traité sur la non-prolifération des **armes** nucléaires en qualité **d'Etat** non nucléaire. Cette intention est conforme aux efforts internationaux **destinés** à réduire et à détruire les **stocks** nucléaires dans le monde entier. En adoptant cette position, l'Ukraine souhaite encourager le désarmement et une confiance accrue entre les nations." (A/46/PV.14, p. 27)

"Comme l'Assemblée le sait, certains systèmes d'armes nucléaires sont actuellement déployés sur le territoire ukrainien. Notre politique **est** que ces armes nucléaires ne sont **stationnées** que temporairement en Ukraine. L'élimination de ces systèmes et **des composantes** de leur déploiement n'est qu'une question de **temps**." (Ibid., p. 26)

Bien entendu, l'Ukraine n'est pas la **seule** nation au monde à avoir **opté** pour le statut **d'Etat** non nucléaire. Cependant, c'est une chose que de renoncer à ce que l'on ne possède pas, **c'en** est **une** autre que **de** faire un choix **en** faveur d'un avenir non nucléaire, alors que l'on doit faire face aux frais **entraînés** par l'élimination de centaines d'armes stratégiques et tactiques ainsi que des installations de production et d'entretien de ces **armes**.

M. Zlenko (Ukraine)

Considérant l'exemple frappant de certaines **superpuissances, quelques** hommes politiques ukrainiens se demandent : Pourquoi se preaaar ai d'autroa **puissances** nucléaires rejettent l'option non **nucléaire** pour elles-mêmes tout en encourageant les autres à la choisir? Pourquoi ne pas faire de même? On a, certes, raison de dire que rien n'est plus contagieux que le **mauvais exemple**, mais il est encore plus vrai que la majorité de l'humanité a suffisamment de bon sens et de force morale pour ne pas **sa** laisser leurrar par des précédents douteux. C'est là, **à notre avis**, ce qui justifie une conception **optimiste** des progrès de l'homme.

C'est le partenariat international fondé sur la Charte des Nations Unies, et non la possession des **armes** nucléaires, qui garantira l'avenir de la communauté **in. ernationale**. Nous espérons **sincèrement** que le choix non nucléaire de l'Ukraine **sera** jugé selon **ses** mérites en tant que contribution importante **à** la consolidation de la sécurité **internationale** et au **renforcement** du Traité sur **la** non-prolifération, qui devrait devenir un traité non limité dans le temps.

A cet égard, je voudrais encore citer la déclaration du Président **du Raja suprême** de l'Ukraine :

"La communauté internationale **ne** doit pas laisser perdre **les** nouvelles **occasions** qui se présentent aujourd'hui. La non-prolifération des armes nucléaires, d'autres armes de destruction **massive** et **des** missiles de combat, **ainsi** que de la technologie des missiles est devenue particulièrement pertinente. L'Ukraine est heureuse que la **France**, la Chine et l'Afrique **du Sud** aient déclaré leur intention **d'adhérer** au Traité sur la non-prolifération. On s'approche d'une situation où l'intention d'un Etat de ne pas adhérer au Traité serait considérée comme contraire aux intérêts communs de l'humanité." (A/46/PV.14, p. 26)

La question posée fréquemment **dans** le contexte **des** événements récents, y compris la situation en Ukraine, est de savoir si les forces nucléaires sont, en fait, suffisamment protégées contre une utilisation accidentelle ou non autorisée. Nous avons **une** politique bien précise en ce qui concerne les **armes** qui se **trouvent** en territoire ukrainien : le commandement et le contrôle des armes **nucléaires**, aussi longtemps qu'elles existent, doivent exclure toute possibilité d'utilisation non **autorisée**. Mais, bien entendu, se pose alors

M. Zlenko (Ukraine)

tout naturellement une seconde question : est-il réellement **concevable** ou moralement admissible, ou tout simplement raisonnable d'envisager une forme quelconque d'utilisation autorisée de systèmes nucléaires de destruction **massive?**

Le monde peut et doit vivre **sans armes** de destruction massive. Mais tant qu'elles existeront, il ne peut y avoir - à supposer qu'il y en ait un - qu'un seul moyen concevable de les utiliser de façon "**autorisée**" : une réponse nucléaire à une attaque **nucléaire**. Toute autre utilisation défierait le bon sens de la société humaine,

Les faits **nouveaux, comme les mesures** communes proposées actuellement pour se protéger contre des lancements accidentels ou non autorisés et assurer **la sécurité** du transit des armes et **leur entreposage**, ainsi que les promesses des **Etats-Unis** et de **l'Union** soviétique d'éliminer les **armes** nucléaires tactiques, nous permettent d'espérer que toutes les **puissances** nucléaires **envisageront** une fois de plus de suivre l'exemple de l'URSS et de la Chine en proclamant leur intention de ne jamais utiliser en premier les armes nucléaires et en concrétisant leur déclaration par des mesures conjointes de renforcement de la confiance dans ce domaine. Nous pensons qu'une grande partie du chemin menant **à** l'interdiction de l'utilisation en premier **des** armes nucléaires a déjà été parcourue. La nature ambitieuse, bien que soigneusement équilibrée, des dernières initiatives présentées dans le domaine des armes nucléaires porte à croire que les puissances nucléaires intéressées sont **en** passe de parcourir le reste du chemin.

Une autre tâche urgente reste **à** accomplir dans ce domaine, et je suis certain que les représentants de la Première Commission ne sont pas les seuls **à** **en** être conscients. Je songe à la nécessité de mener **à** bien la noble tâche de nos **éminents** prédécesseurs qui, dès 1963, ont interdit les **essais** nucléaires dans l'espace, **dans** l'atmosphère et sous l'eau.

Certains progrès ont été faits dans la limitation des essais **nucléaires** lorsque les traités de 1974 et de 1976 ont été ratifiés et lorsque la Conférence du désarmement de Genève a cherché **à** examiner plus activement cette question. Cependant, l'objectif principal, une interdiction complète et générale de tous les essais nucléaires, nous échappe malheureusement **toujours**.

M. Zlenko (Ukraine)

L'Ukraine, qui a souffert indiciblement de la catastrophe nucléaire "pacifique" de Tchernobyl, **s'associe** à ceux qui ont souffert de l'utilisation ou de l'essai des armes nucléaires, et, avec les millions de personnes qui n'ont pas été directement affectées mais qui ne veulent pas tolérer la menace nucléaire, elle appelle instamment toutes les puissances nucléaires à faire preuve de bonne volonté, **à** cesser les essais nucléaires, et à accomplir ainsi un pas immense sur la voie du désarmement nucléaire.

Il est grand temps que **nous** arrêtions une fois pour toutes notre guerre nucléaire incessante contre l'environnement, au cours de laquelle on a fait exploser des dizaines et des centaines de **charges nucléaires**. Cette guerre a **pour nom les essais nucléaires**. Je dois souligner que cette **question** occupe une place à part, et qu'elle doit être examinée indépendamment de **son** lien avec **les** progrès réalisés dans le domaine du désarmement. Aucune mesure **dans** d'autres directions ne saurait remplacer la nécessité d'interdire complètement et aussi rapidement que possible les essais nucléaires. Le moratoire d'un an, proclamé récemment par **l'Union** soviétique au début du **mois**, est une autre invitation adressée aux autres pour qu'ils suivent cet exemple et choisissent de mettre définitivement fin aux explosions nucléaires qui mettent **à** dure épreuve la patience des gens et la nature elle-même.

Maintenant que les relations internationales évoluent et que le potentiel de maintien de la paix des Nations Unies se réalise davantage, nous, en Ukraine, considérons comme parfaitement réelle et non plus idéaliste l'idée d'un désarmement nucléaire graduel, marqué par des jalons tels que la politique de non-recours en premier aux armes nucléaires, la cessation rapide des essais nucléaires, la destruction complète des stocks nucléaires et l'assurance que les armes nucléaires ne sont fabriquées nulle part dans le monde. Et si certains ne sont pas encore convaincus qu'il est possible d'instaurer un monde **dénucléarisé**, nous n'excluons pas la **possibilité** de préserver une **capacité** de dissuasion **nucléaire** minimale convenue.

Il est également **essentiel** de mettre rapidement fin à la production de matières fissiles **à** des fins militaires et de faire en sorte que les explosifs nucléaires ne seront pas utilisés à des fins **militaires**; il s'agit des explosifs nucléaires libérés **à** la suite de l'accélération du désarmement nucléaire. Les négociations **à** cet égard ont bien entendu un **rang** de **priorité** élevé **à** nos yeux.

M. Zlenko (Ukraine)

L'agression de l'Iraq contre le Koweït et la perspective de voir bientôt apparaître de nouveaux Etats dotés d'armes nucléaires et se répandre autour du globe des armes chimiques et leurs vecteurs, en même temps que d'autres armes et techniques de déstabilisation, soulignent une fois de plus combien il importe de dresser une barrière sûre sur la voie de la prolifération de types d'armes dangereux.

M. Zlenko (Ukraine)

L'**évolution** récente montre combien il est urgent de parvenir à un régime international strict pour contrôler la prolifération des missiles et la technologie des **missiles**. Des mesures urgentes, concertées et avant tout efficaces, sont nécessaires pour régler ce problème.

L'Ukraine a constamment appuyé la création de zones **dénucléarisées**. Si les travaux préparatoires sont correctement menés et si les **zones** sont créées à l'initiative et avec l'**accord** de toutes les nations de la région, de telles zones peuvent présenter un effet modérateur et peuvent encourager les pays à **reconcier** aux armes nucléaires et à consolider la stabilité dans la région et dans le monde. Quand les armes nucléaires auront **été éliminées**, notre territoire national devra également devenir une **zone dénucléarisée**.

L'Ukraine se félicite des résultats de la troisième Conférence d'examen de la Convention interdisant les armes bactériologiques, qui vient d'achever ses travaux. Les **résultats** de la Conférence montrent que les accords de désarmement conclus auparavant continuent à jouer un rôle important et qu'ils peuvent être adaptés aux exigences d'aujourd'hui,

Nous avons été heureux d'apprendre qu'il existait de bonnes chances d'aboutir l'an prochain à la rédaction d'un instrument fort complexe, à **savoir** la convention multilatérale sur l'interdiction totale et la destruction des armes chimiques. Nous comprenons bien que la mise au point finale de toute négociation sur le contrôle des armes est toujours difficile. Par conséquent, les négociateurs sont priés de faire le maximum pour surmonter leurs différends afin que cet important instrument du contrôle des armes puisse être achevé d'ici à la prochaine session de l'**Assemblée** générale. L'Ukraine ne possède ni ne fabrique des armes chimiques et elle sera l'un des premiers pays à signer la convention sur l'interdiction totale des armes de guerre chimiques.

La signature du **Traité** sur les forces conventionnelles en Europe (**FCE**) à Paris, le 19 novembre 1990, est assurément l'un des événements marquants de l'année écoulée. Elle a renforcé le terrain pour un processus de désarmement authentique. L'importance de ce Traité sur les forces conventionnelles en Europe, qui a ouvert la voie à un type de sécurité absolument nouveau sur le continent européen, ne saurait être surestimée. J'aimerais, cependant, souligner que **même** avant l'entrée en vigueur du Traité les Etats Membres avaient repris les négociations de Vienne pour discuter d'une gamme **encore**

M. Zlenko (Ukraine)

plus étendue de **questions** politiques et **militaires**. C'est là une indication de la continuité et de la cohérence **d'un processus transparent**. Cependant, le progrès dans la **réduction des forces conventionnelles en Europe** ne **s'est** pas accompagné de mesures similaires dans **d'autres régions du monde**, en dépit des conflits **armés** qui ont continué récemment à se produire **hors** d'Europe. Nous estimons que la **communauté** internationale devrait accorder une plus grande priorité **à la réduction des armes et des forces armées conventionnelles** dans les régions autres que l'Europe, en particulier dans les régions déchirées par **des** conflits. Des mesures propres à accroître la confiance, à améliorer la stabilité et à renforcer **les relations de Bon voisinage pourraient être considérées** comme un premier **pas** dans cette **direction**.

L'application du Traité sur les forces conventionnelles en Europe, qui doit exercer un impact sur les forces conventionnelles en Ukraine, appelle instamment la participation directe de l'Ukraine **à** toute négociation multilatérale de désarmement ainsi que sa participation **au** processus de la CSCE **en** général. A cet égard, je voudrais rappeler **une fois** de plus que **l'Ukraine a exprimé son désir de participer directement au processus** de négociation **sur** le désarmement et qu'elle **est disposée à** apporter une contribution **constructive** aux **questions** en débat. **Après** la tenue du référendum, nous nous **proposons de régler en termes pratiques** la question de notre **participation à part entière à la CSCE**.

La nécessité de fermer toutes les principales voies de la course aux **armements** rend difficile d'éviter la **question des forces navales**. L'Ukraine, **nation côtière de** la mer Noire **et** donc du bassin méditerranéen, s'inquiète **naturellement** de voir que **les principales réalisations dans les diverses** questions de désarmement **et** dans les problèmes régionaux n'ont eu, jusqu'à **récemment**, peu ou pas d'effet **sur** les activités navales. Nous estimons que le moment est venu d'**aborder des négociations importantes sur les questions** navales, à commencer par des **mesures élémentaires** propres à renforcer la **confiance, d'ouverture et de prévisibilité en mer**. Ces mesures ont déjà été **largement définies, et nous pourrions ainsi envisager de réduire** sensiblement **les activités navales, en vue de les limiter à des fonctions purement défensives**.

M. Zlenko (Ukraine)

La question de la conversion des industries militaires a reçu récemment une attention accrue. La toute première expérience de conversion à grande échelle s'est avérée être un problème **complexe**, et parfois ambivalent. Il s'agit pour nous d'une opération **absolument vitale** puisque nous cherchons à transformer à des **fins** civiles une grande partie de nos industries de défense. **De toute évidence**, il s'agit là d'un domaine qui appelle la coopération internationale, le partage des expériences, **des études d'expert** et **des** recommandations, dont certaines pourraient être fournies par les **Nations Unies**, par l'intermédiaire du **Département** pour les questions de **désarmement**. Nous estimons qu'il importe d'accélérer les efforts internationaux de coopération à grande échelle dans le domaine de la conversion, en vue d'accroître la **confiance**, d'**améliorer** la **compréhension** mutuelle, de rendre irréversibles les mesures de contrôle des armements et d'élever le **niveau** de vie **des** populations. Les activités de **conversion** communes, en elles-mêmes et par elles-mêmes, peuvent évidemment servir à la fois de mesures importantes propres à renforcer la confiance et de source **indispensable** des **dividendes** de la paix qui pourraient être tirés d'approches fondamentalement nouvelles pour consolider la **sécurité** internationale.

M. Zlenko (Ukraine)

En **outre**, le dialogue est également essentiel si nous voulons réussir à limiter le **commerce** des armes et à réduire les fourniture^s d'armes aux marchés internationaux. Il est évident qu'un fabricant d'armes, comme tout autre **producteur**, cherche toujours à trouver de^s **marchés** pour **ses produits** afin de fournir **du travail** à ses employés et payer leur salaire. Donc, à notre avis, cela porte à un niveau politique élevé la question **de** la conversion à **des fins civiles** de^s entreprises de l'industrie **de la défense**, un **niveau qui** mène bien au-delà de la coopération habituelle **fondée sur** la base d'un **profit** matériel mutuel. Cela me porte à croire que **nos** partenaire^s occidentaux manifesteront davantage d'intérêt pour la conversion **des** entreprises **de défense** en **Ukraine** qu'ils n'en manifestent aujourd'hui.

Voilà quelques considérations concernant certaines questions de désarmement. Même si j'ai parlé de^s questions qui nous **paraissent** particulièrement essentielles, je n'ai **pas** pour autant évoqué **de nombreux** aspects cruciaux de la **sécurité** par la voie du désarmement.

Pour terminer, qu'il me soit permis de souhaiter à la Première Commission plein succès dans **la** réalisation de nouveaux progrès vers la solution de ce problème essentiel.

Le **PRESIDENT** (interprétation de l'anglais) : Je voudrai^s rappeler aux membres que, conformément à la décision **de** la Commission, et comme il ressort de **son** programme de travail et de **son** calendrier, la liste de^s orateurs pour le débat général sur toutes les questions relatives au désarmement sera close demain, mardi 15 octobre 1991, à 18 heures. **J'espère** que les **délégations** qui n'ont pas encore **inscrit leur** nom **sur** la liste le feront **dès** que possible.

La séance est levée à 13 h 25.